

R. C. WYLER

Trousse de procès simulé



PLEA 
Legal Information for Everyone

R. c. Wyler : Trousse de procès simulé

2014 (Version 2.0)

Cette ressource pédagogique a été préparée, publiée et distribuée par la Public Legal Education Association of Saskatchewan (PLEA). Le contenu de cette publication ne doit pas servir de base à un avis juridique d'aucune sorte. Les personnes désirant obtenir un avis juridique doivent consulter un avocat.

PLEA est un organisme non gouvernemental sans but lucratif fondé par la Law Foundation of Saskatchewan. PLEA bénéficie également du soutien financier du ministère de la Justice Canada, de même que du ministère de la Justice et du procureur général de la Saskatchewan. PLEA est soutenue par la Law Society of Saskatchewan, l'Association du Barreau canadien (division de la Saskatchewan), le College of Law, Legal Aid Saskatchewan, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, la Saskatoon Public Library et les bibliothèques publiques et les collèges régionaux de la province.

Le contenu de cette publication ne peut être reproduit à des fins commerciales. La reproduction à des fins pédagogiques sans but lucratif est cependant encouragée, à condition que PLEA soit indiquée comme source et que le contenu ne soit pas tiré de son contexte.

Services de traduction : Dualicom inc.

Images : zcool.com.cn et Shutterstock

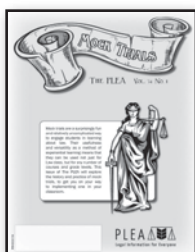


Autres publications de PLEA



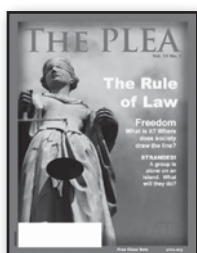
Les municipalités, c'est notre affaire!

Créée pour le programme d'études de sciences humaines de 8^e année, cette ressource présente l'information nécessaire pour mieux comprendre les municipalités et leur mode de gouvernance, de manière à permettre aux jeunes de jouer un rôle actif au sein de leur collectivité.



The PLEA - Mock Trials

(ressource disponible en anglais seulement) Ce numéro de *The PLEA* examine l'histoire des procès simulés et présente des façons d'organiser un procès simulé dans votre classe.



The PLEA - Democracy and the Rule of Law

(ressource disponible en anglais seulement) Ce numéro de *The PLEA* se penche sur la façon dont la primauté du droit concilie les concepts apparemment contradictoires d'ordre et de liberté au sein d'une démocratie.



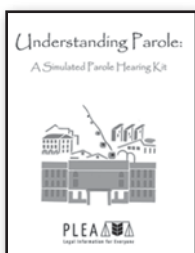
Visiting a Courthouse

(ressource disponible en anglais seulement) Cette ressource fournit des renseignements afin de tirer le maximum de la visite d'un tribunal avec la classe, dont des conseils sur la façon de préparer les élèves, ce à quoi il faut s'attendre et comment faire un suivi après la visite.



All 4 Each

(ressource disponible en anglais seulement) Cette ressource explore le cadre juridique et opérationnel des coopératives. Conçue en collaboration avec la Saskatchewan Co-operative Association, elle répond aux objectifs d'apprentissage du programme d'études de sciences humaines de 8^e année.



Understanding Parole

(ressource disponible en anglais seulement) Cette ressource initie les élèves à la philosophie et aux procédures entourant la libération conditionnelle. Les plans détaillés de chaque leçon se concluent par une audience simulée de libération conditionnelle.

Tableau des matières

<i>INTRODUCTION</i>	1
<i>LEÇON 1</i>	
Les procès et les principes du système de justice criminelle	3
<i>Le système de justice criminelle</i>	4
<i>Les personnages du tribunal</i>	7
<i>LEÇON 2</i>	
Introduction au procès	9
<i>Acte d'accusation</i>	10
<i>Aperçu du procès devant jury</i>	11
<i>Schéma de la salle d'audience</i>	12
<i>Scénario du procès</i>	13
<i>LEÇON 3</i>	
Élaboration des rôles et préparation pour le procès.....	21
<i>Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?</i>	22
<i>Distribution des rôles</i>	23
<i>Liste du matériel</i>	25
<i>Déroulement chronologique</i>	26
<i>Matériel pour le procès simulé : Résumé de la cause</i>	27
<i>Matériel pour le procès simulé : Profils des témoins</i>	29
<i>Matériel pour le procès simulé : Pour le juge</i>	34
<i>Matériel pour le procès simulé : Pour le procureur de la Couronne</i>	38
<i>Matériel pour le procès simulé : Pour l'avocat de la défense</i>	43
<i>Matériel pour le procès simulé : Pour le membre du jury</i>	48
<i>Matériel pour le procès simulé : Pour le greffier du tribunal</i>	50
<i>Matériel pour le procès simulé : Pour le témoin</i>	51
<i>LEÇON 4</i>	
Tenir le procès.....	53
<i>LEÇON 5</i>	
Compte rendu.....	55
<i>GLOSSAIRE</i>	57
<i>RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES</i>	60

Introduction

De Perry Mason à Atticus Finch, l'ambiance dramatique qui règne dans une salle d'audience est un cadre idéal pour mettre en lumière les conflits humains et les problèmes sociaux d'aujourd'hui. Cependant, les représentations fictives de procès déforment souvent la réalité de ce qu'est réellement le travail des tribunaux et le processus d'administration de la justice. C'est dans cette optique que PLEA a créé *R. c. Wylér : trousse de procès simulé*. Cette ressource en cinq leçons fournit les outils nécessaires pour animer la simulation d'un procès criminel devant jury. Elle convient aux élèves du cycle moyen et du secondaire dans le programme de sciences humaines, et a des applications transdisciplinaires avec le programme d'éducation aux arts.

En plus de faire participer l'élève au moyen d'un jeu de rôle, *R. c. Wylér : trousse de procès simulé* fournit une expérience concrète lui permettant de comprendre comment les procédures et le personnel de la cour garantissent un procès juste. Un tel apprentissage aidera les élèves à atteindre les objectifs des sections « Interdépendance et interactions » et « Pouvoir et autorité » du programme d'études de sciences humaines de la Saskatchewan. De plus, le volet jeu de rôle de *R. c. Wylér : trousse de procès simulé* peut permettre d'atteindre de nombreux résultats d'apprentissage liés à l'art dramatique du programme d'éducation aux arts de la Saskatchewan.

Comme pour toutes les ressources d'apprentissage créées par PLEA, *R. c. Wylér : trousse de procès simulé* a été développée dans l'optique que les enseignants sont les professionnels les mieux placés pour faciliter l'apprentissage des élèves. Bien que cette ressource puisse fonctionner de manière autonome pour la mise en place d'un procès simulé, les leçons qu'elle contient sont conçues de manière à offrir un cadre de base pour aborder les procès et le système de justice. Les enseignants sont encouragés à adapter cette ressource et à intégrer d'autres ressources qu'ils jugent appropriées pour répondre aux besoins de leurs élèves.

C'est grâce aux commentaires et suggestions que nous pouvons créer et améliorer nos ressources pédagogiques. Nous vous invitons à nous écrire à plea@plea.org pour nous transmettre vos commentaires et suggestions au sujet de nos ressources pédagogiques.

Leçon 1

Les procès et les principes du système de justice criminelle

Contexte

Cette leçon est conçue pour fournir des renseignements généraux sur les principes fondamentaux de la justice criminelle, le but des procès criminels et le rôle des fonctionnaires de justice.

Marche à suivre

1. En groupe, faites un remue-méninges sur ce que vous connaissez des tribunaux et des procès. Les représentations dans les fictions, les bulletins de nouvelles ou des expériences personnelles comptent parmi les sources où les élèves peuvent puiser. Vous reviendrez à cette liste à la fin de la leçon.
2. En groupe, animez la lecture du texte *Le système de justice criminelle*.

QUESTIONS CLÉS :

- Pourquoi un juge doit-il être impartial?
- Pourquoi les juges et les jurés prennent-ils leur décision uniquement après avoir entendu toute la preuve?
- Pourquoi la personne accusée est-elle présumée innocente?
- Pourquoi est-ce important que, si un accusé est reconnu coupable, les juges disposent d'une certaine latitude pour déterminer la peine?

Les enseignants peuvent souhaiter distribuer aux élèves des copies du *Glossaire*. Ce document leur sera utile pour cette partie, de même que pour les lectures et activités qui suivront.

3. Pour comprendre les rôles des fonctionnaires de justice, répartissez les élèves en équipes pour lire *Les personnages du tribunal*. Pour faire un résumé, les élèves peuvent jouer à « Qui suis-je » pour identifier chaque fonctionnaire.
4. Passez en revue la séance de remue-méninges faite au début de la leçon, en posant les questions suivantes :
 - Qu'est-ce que vous saviez au sujet des tribunaux et des procès qui était vrai?
 - Avons-nous rectifié des idées fausses au sujet des tribunaux et des procès?
 - Que voulez-vous encore apprendre au sujet des tribunaux et des procès?

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Les enseignants souhaitant mieux comprendre les origines et la création des lois peuvent consulter le bulletin *The PLEA*, vol. 38, n° 2, *Democracy and the Rule of Law* (ressource disponible en anglais seulement). Vous le trouverez à teachers.plea.org.



Le système de justice criminelle

Certains comportements sont considérés comme étant tellement mal ou nuisibles, que des lois doivent être adoptées pour rendre criminels de tels comportements. Le meurtre, le vol, l'agression et la contrefaçon ne sont que quelques exemples de crimes. Ces gestes sont interdits en vertu du droit criminel.

La responsabilité de définir les crimes relève du gouvernement fédéral. Ainsi, le droit criminel est le même partout au pays. La plupart des actes criminels se trouvent dans le *Code criminel*. Cependant, certains actes criminels peuvent aussi se trouver dans d'autres lois fédérales, comme la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Les gouvernements provinciaux peuvent aussi créer des lois qui interdisent certains gestes. Par exemple, il est contraire à la loi de dépasser la limite de vitesse affichée sur les autoroutes. Cependant, les infractions régies par les lois provinciales ne sont pas des actes criminels. Seul le gouvernement fédéral peut créer un acte criminel.

Lorsqu'on croit qu'un crime a été commis, la police mène une enquête. Elle recueillera des preuves dans l'espoir de déterminer si un crime a eu lieu et de trouver un suspect. S'il apparaît qu'un suspect a commis un crime, des accusations seront portées. L'avocat de l'État, ou procureur de la Couronne, présentera la preuve à la cour, afin que la vérité au sujet du crime puisse être établie. Cela se fait généralement sous la forme d'un procès.

Lorsque toute la preuve a été entendue au procès, une décision est rendue à savoir si, oui ou non, l'accusé est coupable du crime. Les procès peuvent être entendus devant un juge, ou devant un juge et un jury.

PROCÈS DEVANT JUGE ET JURY

Lorsqu'un procès est entendu devant un juge et un jury, le juge renseignera les jurés sur les lois applicables. Le jury examinera les faits de la cause. Si le jury est convaincu que l'accusé a commis le crime et que l'accusé avait l'intention de commettre le crime, il sera reconnu coupable. Le juge déterminera ensuite la punition qu'il devra subir pour le crime, dans les paramètres établis par la loi.

PROCÈS DEVANT JUGE

Si un procès est entendu uniquement devant un juge, le juge a deux tâches. Premièrement, il doit déterminer quelle loi s'applique au crime. Deuxièmement, le juge doit décider si les faits prouvent la culpabilité de l'accusé. Tout comme un procès devant jury, pour déclarer la culpabilité d'une personne, le juge doit être convaincu que l'accusé a commis le crime, et être convaincu que l'accusé avait l'intention de commettre le crime. Si la personne est reconnue coupable, le juge devra aussi déterminer la punition à imposer pour le crime, dans les paramètres établis par la loi.

Règles et procédures du procès

Même s'il est important que les personnes qui enfreignent la loi soient traduites en justice, notre société considère qu'il est encore plus important qu'une personne innocente ne soit pas condamnée et punie à tort. C'est pourquoi plusieurs principes de base de notre système de justice contribuent à prévenir ce type d'erreur. Cela comprend notamment les principes suivants :

- l'accusé a droit à une audience juste devant un tribunal;
- l'accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée.

Le système de justice criminelle ...suite



Ces principes forment la base de nombreuses règles qui protègent les droits de l'accusé et veillent à ce que justice soit rendue. Certaines de ces règles sont exposées ci-dessous :

RÈGLE 1. Le juge et les membres du jury doivent demeurer impartiaux. Les jurés ne doivent pas se faire une opinion quant à l'innocence ou à la culpabilité de l'accusé avant que toute la preuve ait été entendue et que la loi leur ait été expliquée par un juge. La décision doit être fondée sur la preuve qui leur a été présentée.

RÈGLE 2. La Couronne a le fardeau de la preuve. Cela signifie que la Couronne a la responsabilité de prouver la culpabilité de l'accusé. L'accusé n'a pas à prouver quoi que ce soit. En fait, il n'est même pas tenu de dire quelque chose.

RÈGLE 3. La Couronne doit prouver tous les éléments du crime hors de tout doute raisonnable. Cela signifie que la preuve et les faits établissent la culpabilité de l'accusé et ne montrent aucune autre explication raisonnable des événements.

RÈGLE 4. L'accusé a le droit d'être représenté par un avocat. L'avocat de la défense veillera à ce que les droits et les intérêts de l'accusé soient protégés.

RÈGLE 5. Les règles établissant les types de questions que les avocats peuvent poser aux témoins, et les types de réponses que les témoins peuvent donner :

- *Questions suggestives* : Une question suggestive est une question qui dit au témoin comment répondre ou qui met des mots dans la bouche du témoin. Par exemple, « Est-ce à ce moment-là que vous avez vu l'accusé sortir de l'immeuble en courant avec le téléviseur? » est une question incorrecte. À la place, il est préférable de laisser le témoin raconter lui-même son histoire en lui posant des questions générales comme « Que s'est-il passé ensuite? ».

Bien qu'un avocat ne puisse pas poser de questions suggestives à ses propres témoins, les questions suggestives sont acceptables lorsque les témoins sont contre-interrogés par l'avocat de la partie adverse.

- *Opinions* : Habituellement, les témoins ne peuvent donner leurs opinions. Ils doivent dire uniquement ce qu'ils ont vu. Par exemple :
« *Il est cinglé!* » est une opinion.
« *Il portait un costume de chien et aboyait devant les voisins!* » est un fait.

Il y a deux exceptions à cette règle. La première exception est lorsqu'une question est posée à propos de connaissances générales. Dans ce cas, les témoins sont autorisés à donner leurs opinions. Par exemple, un témoin pourrait se voir demander son opinion au sujet de la météo, parce que presque tout le monde possède une connaissance générale à ce sujet.

La deuxième exception est lorsqu'un témoin est un expert dans son domaine. Tant que les opinions portent sur son domaine d'expertise, le témoin est alors autorisé à émettre ses opinions. Par exemple, un expert médical pourrait donner son opinion au sujet de l'étendue des blessures d'une personne. Cependant, un expert médical ne pourrait pas fournir son opinion au sujet des règles de comptabilité.

- *Questions non pertinentes ou préjudiciables* : Généralement, seules les questions pertinentes à la cause peuvent être posées. C'est particulièrement vrai si la question risque de porter préjudice à un témoin. Par exemple, poser une question à un témoin au sujet d'un ancêtre qui était voleur de chevaux ne serait pas pertinent pour une accusation de vandalisme.



Le système de justice criminelle ...suite

- *Oui-dire* : Les témoins peuvent témoigner uniquement à propos de choses dont ils ont une connaissance directe. Ce qui veut dire que leur témoignage doit porter sur des choses qui leur sont arrivées personnellement ou des choses qu'ils ont vues. Les témoins ne sont pas autorisés à répéter ce qu'ils ont entendu de la bouche d'une autre personne. C'est ce que l'on appelle la preuve par oui-dire. Les tribunaux n'acceptent pas ce type de preuve, parce qu'elle pourrait ne pas être fiable.

Si l'avocat considère que l'une de ces règles portant sur l'interrogatoire a été enfreinte pendant un procès, il peut présenter une objection au juge, en lui donnant la raison de cette objection. Le juge devra alors décider s'il rejette la question ou s'il demande à ce qu'elle soit reformulée.

Objectifs et principes de la détermination de la peine

Si un accusé est reconnu coupable, plusieurs facteurs seront pris en considération dans la détermination de sa peine.

Le *Code criminel* établit les principes et objectifs de la détermination des peines. L'objectif central d'une peine criminelle est de renforcer le respect de la loi et de préserver une société juste, non violente et sécuritaire. Cet objectif doit être atteint par l'imposition de sanctions justes et équitables. En vertu du *Code criminel*, les peines doivent :

- dénoncer la conduite criminelle;
- dissuader le contrevenant et les autres;
- isoler de la société les contrevenants, lorsque nécessaire;
- favoriser la réhabilitation du contrevenant;
- accorder réparation à la victime et à la communauté;
- donner un sens des responsabilités au contrevenant

La peine doit être proportionnelle au degré de responsabilité et d'implication du contrevenant. Elle doit aussi être fondée sur des peines imposées pour des crimes similaires et dans des circonstances similaires ailleurs au pays.

Les tribunaux devront aussi tenir compte du type d'infraction et de sa gravité. Le *Code criminel* fournit habituellement une peine maximale pour chaque infraction. Pour certaines infractions, conduire en état d'ébriété par exemple, le *Code* prévoit également des amendes minimales.

De plus, les tribunaux tiendront également compte de facteurs spécifiques au crime et au contrevenant. Par exemple, les tribunaux prendront en considération les circonstances entourant l'infraction; la façon dont le crime a été commis; le degré de planification ou de réflexion en cause; si la force, des menaces ou des armes ont été utilisées; le casier judiciaire du contrevenant le cas échéant; l'âge, l'historique familial, les problèmes de consommation de drogue ou de toxicomanie, l'historique en matière d'éducation et d'emploi du contrevenant; de même que l'attitude du contrevenant à l'égard de l'infraction et des procédures.

Le *Code criminel* prévoit aussi des facteurs aggravants dont un juge doit tenir compte au moment d'établir la peine. Si le contrevenant a profité d'une position d'autorité ou de confiance pour commettre l'infraction, la peine sera plus sévère. De même, si le crime était motivé par des préjugés ou la haine à l'égard de certains groupes identifiables de la société, un crime racial par exemple, le contrevenant se verra imposer une peine plus lourde.

Les personnages du tribunal



De nombreuses personnes jouent un rôle dans un procès. Elles comprennent les fonctionnaires de justice, tels que le juge et les avocats, et les gens ordinaires, comme le juré et la plupart des témoins.



Le juge

Le juge est une personne impartiale ayant le devoir important de veiller à ce que le procès soit juste. Le juge donne aux deux parties la chance d'être entendues et détermine si les avocats respectent les règles en matière d'interrogatoire des témoins.

Si le procès est devant jury, le juge expliquera au jury :

- sa tâche;
- les principes et règles de droit qui doivent être utilisés pour rendre une décision;
- la loi que les jurés doivent appliquer dans la cause.

Dans un procès devant jury, le juge ne peut formuler une opinion au sujet de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé. Cependant, si l'accusé est reconnu coupable, le juge devra déterminer la peine pour le crime.

Si le procès est devant juge seulement, le juge devra :

- déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé;
- déterminer la peine si l'accusé est reconnu coupable.

Le juge pourra aussi donner une opinion au sujet du poids à accorder à la preuve et de la crédibilité des témoins.

Greffier du tribunal

Le greffier du tribunal aide le juge à assurer le bon déroulement du procès. Ses tâches comprennent : faire régner l'ordre dans la salle d'audience, lire l'accusation portée contre l'accusée et assermenter les témoins.



Juré

Les jurés sont des gens ordinaires de la communauté. Afin de sélectionner les 12 personnes qui formeront le jury, un grand groupe de personnes sont choisies au hasard. Les avocats des deux parties décident ensuite quelles personnes de ce groupe conviennent pour faire partie du jury. Le devoir du jury est de décider si, oui ou non, la preuve établit la culpabilité de l'accusé « hors de tout doute raisonnable ».



Procureur de la Couronne

Le procureur de la Couronne est l'avocat qui représente l'État dans un procès. C'est la Couronne, et non la victime, qui engage des poursuites pour le crime commis, parce que les crimes nuisent à tout le monde dans la société.



Bien que la charge de prouver l'accusation revienne à la Couronne, l'intérêt de celle-ci n'est pas d'obtenir un acquittement ou une condamnation. Le rôle de la Couronne est plutôt d'aider le tribunal à découvrir la vérité en présentant au tribunal les faits au sujet du crime. La présentation de ces faits permet à la cour de déterminer la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. Pour que l'accusé soit reconnu coupable, la Couronne doit prouver tous les éléments du crime « hors de tout doute raisonnable ».



Les personnages du tribunal ...suite



Avocat de la défense

La tâche de l'avocat de la défense est de veiller à ce que les droits et les intérêts de l'accusé soient protégés. La défense tente de démontrer au jury que la Couronne n'a pas prouvé que l'accusé est coupable. Pour ce faire, il procède au contre-interrogatoire des témoins de la Couronne et, si nécessaire, appelle aussi des témoins.

Comme l'accusé est présumé innocent, la défense n'a rien à prouver. (En fait, à cause du droit de l'accusé à garder le silence, la défense n'est pas obligée d'appeler des témoins.)



Témoins

Les témoins sont des personnes qui, d'une manière ou d'une autre, étaient concernées par le crime. Il peut s'agir de la victime ou des personnes qui étaient présentes sur la scène du crime et qui ont vu ce qui s'est produit. Les témoins sont interrogés par les avocats et sont tenus de répondre la vérité. Pour faire en sorte que les témoins comprennent l'importance de dire la vérité, chacun doit porter serment sur la bible qu'il « dira la vérité, toute la vérité et rien que la vérité » avant de témoigner. Les témoins qui ne veulent pas prêter serment sur la bible peuvent à la place faire une affirmation solennelle attestant qu'ils diront la vérité.



L'accusé

L'accusé est la personne accusée d'avoir enfreint la loi. Comme l'accusé a le droit de garder le silence, la Couronne ne peut pas l'appeler à la barre des témoins. Si l'accusé témoigne, il sera appelé à la barre par l'avocat de la défense. Cependant, l'accusé peut choisir de témoigner s'il a une défense ou des informations qui l'aideraient à éviter une condamnation.

Si l'accusé décide de témoigner, la défense interrogera l'accusé, et ensuite le procureur de la Couronne aura le droit de procéder à un contre-interrogatoire. L'accusé devra répondre à toutes les questions qui lui sont posées dans les règles.

Pièces à conviction

Parfois, un objet qui est important dans le cadre du procès doit être déposé devant la cour. S'il s'agit d'une accusation de vol, par exemple, l'article qui aurait été volé sera présenté comme pièce à conviction. Des témoins devront l'identifier, dire à qui il appartenait et décrire ce qui lui est arrivé avant et après qu'on l'ait retrouvé. Après que l'objet ait été adéquatement identifié, le greffier, sur instruction du juge, l'étiquettera avec un numéro de pièces, pour que l'objet fasse partie des documents officiels du procès.



Leçon 2

Introduction au procès

Contexte

Cette répétition guidée du procès permettra aux élèves de se familiariser avec les formalités de la cour en établissant les bases des procédures d'un procès et en permettant aux élèves de mieux envisager leur rôle possible dans le procès simulé.

Marche à suivre

1. Expliquez que les procès sont des choses à prendre au sérieux. Ce qui veut dire qu'ils doivent se dérouler de manière ordonnée :
 - Montrez aux élèves l'*Acte d'accusation*. L'*Acte d'accusation* contient l'accusation portée contre l'accusé et d'autres informations. Expliquez que la Couronne doit remplir ce document et en fournir des copies à l'avocat de la défense et au greffier du tribunal. Pour la répétition du procès, choisissez un crime et, en groupe, remplissez l'*Acte d'accusation*.
 - Utilisez l'*Aperçu du procès devant jury* pour illustrer les étapes de base qui se dérouleront dans le procès simulé. (Le *Scénario du procès* détaille chacune de ces étapes.)
2. Projetez le Schéma de la cour sur l'écran, afin que la classe puisse être organisée en une simulation de tribunal. Si vous disposez du matériel et du temps nécessaires (surtout si cette activité est intégrée au programme d'éducation aux arts), il pourrait être avantageux de créer un véritable décor de tribunal.
3. Pour faire une répétition des procédures d'un procès simulé et présenter aux élèves les rôles possibles qu'ils pourraient jouer dans un procès simulé, lisez en groupe le *Scénario du procès* en faisant un jeu de rôle :
 - Distribuez une copie du scénario à tous les élèves.
 - Assignez des rôles de lecture pour un juge, un greffier, un procureur de la Couronne, un avocat de la défense, un accusé, un témoin et un président du jury.
 - Les autres élèves pourraient jouer le rôle du jury ou de la tribune du public.
 - L'enseignant peut jouer le rôle de metteur en scène.
 - Utilisez l'*Acte d'accusation*, rempli à la Procédure 1, pour cette lecture, et demandez aux élèves d'improviser leurs dialogues en fonction de ces grandes lignes.

Les responsabilités de chaque rôle seront détaillées à la Leçon 3.

4. Il pourrait être utile de refaire plusieurs fois cette répétition pour que les élèves s'habituent aux procédures et formalités du tribunal. Faire une rotation des rôles aidera aussi les élèves à essayer plusieurs rôles possibles pour le procès simulé.

POUR ALLER PLUS LOIN

5. Les enseignants souhaitant que leurs élèves voient d'eux-mêmes les procédures de cour sont invités à consulter le dossier *Visiting a Courthouse* (ressource disponible en anglais seulement). Vous le trouverez à teachers.plea.org.
6. Le Réseau ontarien d'éducation juridique a créé une série complète de vidéos de démonstration de procès simulé. Leurs instructions détaillées pourront être utiles pour cette activité et pour les élèves pendant qu'ils s'exercent à leurs rôles. Vous pouvez les visionner au www.ojen.ca.

Acte d'accusation

À LA COUR DU BANC DE LA REINE (CRIMINEL, DEVANT JURY)

CENTRE JUDICIAIRE DE _____

CANADA

SASKATCHEWAN

SA MAJESTÉ LA REINE

-CONTRE-

ACTE D'ACCUSATION

_____ de la ville de _____ dans la province
(nom de l'accusé)

de la Saskatchewan, est accusé :

qu'elle/il, ledit accusé/ladite accusée _____, le ou aux alentours du _____
(nom de l'accusé)

jour de _____, 20____, à _____, dans la ville de _____, dans
(heure de l'infraction)

la province de la Saskatchewan, a volé _____, la propriété de _____ d'une
(propriétaire)

valeur excédant cinq mille dollars, en contravention à l'article 322. (1) du *Code criminel*.

Fait dans la ville de _____, dans la province de la Saskatchewan, ce _____ jour
de _____, 20____.

(NOM DU PROCUREUR DE LA COURONNE)

Agent du procureur général

Province de la Saskatchewan

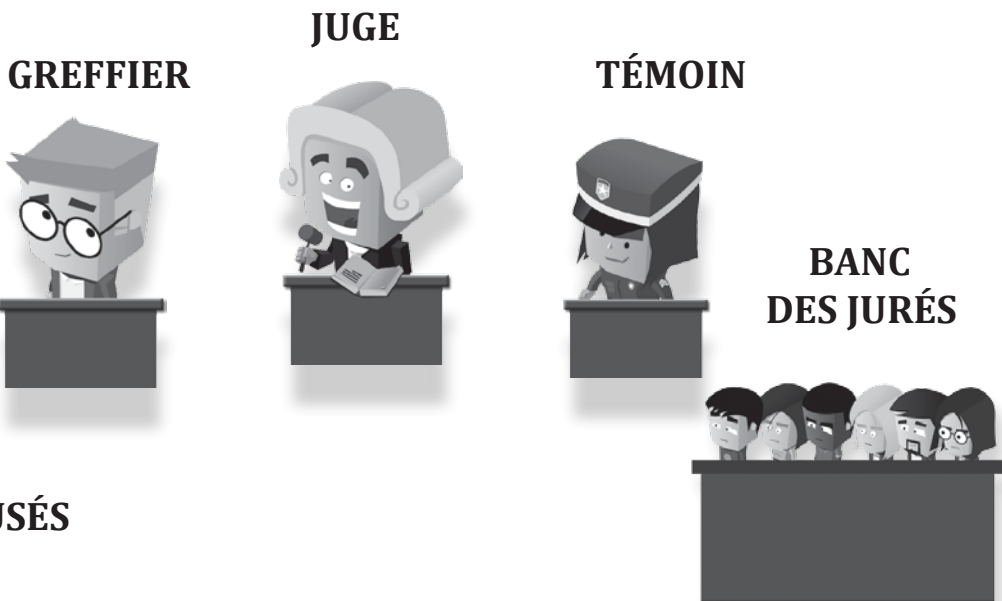
Aperçu du procès devant jury



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
Le juge entre.
2. ACCUSATION ET RÉPONSE
À L'ACCUSATION
L'accusation est lue par le greffier, et la réponse à l'accusation est enregistrée.
3. EXPOSÉS PRÉLIMINAIRES
La Couronne et la défense présentent un aperçu de leur preuve.
4. LA PREUVE DE LA COURONNE
La Couronne appelle des témoins à la barre et les interroge.
La défense procède au contre-interrogatoire des témoins.
5. LA PREUVE DE LA DÉFENSE
La défense appelle des témoins à la barre et les interroge.
La Couronne procède au contre-interrogatoire des témoins.
6. PLAIDOYER FINAL
La défense et la Couronne résument leur preuve.
7. DIRECTIVES DU JUGE AU JURY
Le juge donne ses instructions au jury.
8. LE VERDICT
Après délibération, le jury rend son verdict.
9. DÉTERMINATION DE LA PEINE
La Couronne et la défense présentent leurs observations au sujet de la peine.
Le juge détermine la peine.



Schéma de la salle d'audience



BANC DES ACCUSÉS



**AVOCAT
DE LA DÉFENSE**

**PROCUREUR
DE LA COURONNE**



TRIBUNE DU PUBLIC



Scénario du procès

PARTIE 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 - a *Tout le monde, à l'exception du JUGE, doit être en place.*

GREFFIER : Veuillez vous lever. La cour est maintenant ouverte, présidée par l'honorable juge _____.

Tout le monde se lève.

1 - b *Le JUGE entre. La COURONNE et la DÉFENSE saluent le juge. Le JUGE s'assoit.*

JUGE : Vous pouvez vous asseoir. Est-ce que toutes les parties sont présentes?

1 - c *La COURONNE se lève et présente la cause et tous les avocats.*

COURONNE : La cause de la Reine contre _____, votre Honneur. Je suis _____ pour la Couronne. Mon savant collègue _____ représente l'accusé.

JUGE : Merci Maître _____.

PARTIE 2 : ACCUSATION ET RÉPONSE À L'ACCUSATION

2 - a JUGE : (au GREFFIER) Veuillez lire l'accusation.

(à l'ACCUSÉ) Veuillez vous lever pour entendre l'accusation.

L'ACCUSÉ, la DÉFENSE et le GREFFIER se lèvent.

2 - b GREFFIER : _____, vous êtes accusé d'avoir le ou aux alentours du _____, en infraction à la loi, _____ et par conséquent commis _____. Que répondez-vous à cette accusation? Plaidez-vous coupable ou non coupable?

ACCUSÉ : Non coupable.

Tout le monde s'assoit.

Scénario du procès ...suite

COURONNE : (au JUGE) C'est toutes les questions que j'avais pour ce témoin, votre Honneur.

JUGE : (à la DÉFENSE) Souhaitez-vous procéder à un contre-interrogatoire du témoin?

4 - f *La DÉFENSE se lève et procède au contre-interrogatoire du TÉMOIN, habituellement juste sur les points avec lesquels elle est en désaccord. La DÉFENSE dit au JUGE lorsqu'elle a terminé avec le TÉMOIN. Le JUGE donne au TÉMOIN la permission de quitter la barre.*

DÉFENSE : (au JUGE) C'est toutes les questions que j'avais pour ce témoin, votre Honneur.

JUGE : (au TÉMOIN) Merci. Vous pouvez vous retirer.

4 - g *Les étapes b à f doivent être suivies pour chaque TÉMOIN.*

4 - h *Lorsque tous les TÉMOINS de la COURONNE ont été appelés, la COURONNE conclut sa preuve.*

COURONNE : Voilà la preuve de la Couronne, votre Honneur.

4 - i *Le JUGE prend acte et demande à la DÉFENSE de présenter sa preuve.*

JUGE : (à la COURONNE) Merci Maître _____.
(à la DÉFENSE) La défense peut commencer.

PARTIE 5 : LA PREUVE DE LA DÉFENSE

5 - a *La DÉFENSE a maintenant l'occasion d'appeler des témoins qui sont utiles à la preuve de la DÉFENSE.*

5 - b *Les étapes suivantes sont exactement les mêmes que pour les TÉMOINS de la COURONNE. La DÉFENSE se lève et donne le nom du TÉMOIN.*

DÉFENSE : La défense appelle _____ à la barre des témoins.

5 - c *Le TÉMOIN se présente à la barre. Le GREFFIER présente au TÉMOIN le livre pour prêter serment.*

Scénario du procès ...suite

GREFFIER : Voulez-vous dire votre nom à la cour, s'il vous plaît?

TÉMOIN : _____

GREFFIER : Jurez-vous que le témoignage que vous allez donner en cette cour sera la vérité, toute la vérité et rien que la vérité?

TÉMOIN : Je le jure.

5 - d *La DÉFENSE commence l'interrogatoire du TÉMOIN. La COURONNE doit écouter attentivement les questions et le témoignage qui est donné.*

5 - e *Lorsque la DÉFENSE a terminé l'interrogatoire du TÉMOIN, elle en informe le JUGE et confie le TÉMOIN à la COURONNE pour le contre-interrogatoire.*

DÉFENSE : (au JUGE) C'est toutes les questions que j'avais pour ce témoin, votre Honneur.

JUGE : (à la COURONNE) Souhaitez-vous procéder à un contre-interrogatoire du témoin?

5 - f *La COURONNE se lève et procède au contre-interrogatoire du TÉMOIN. La COURONNE dit au JUGE lorsqu'elle a terminé avec le TÉMOIN. Le JUGE donne au TÉMOIN la permission de quitter la barre.*

COURONNE : (au JUGE) C'est toutes les questions que j'avais pour ce témoin, votre Honneur.

JUGE : (au TÉMOIN) Merci. Vous pouvez vous retirer.

5 - g *Les étapes b à f doivent être suivies pour chaque TÉMOIN.*

5 - h *Lorsque tous les TÉMOINS de la DÉFENSE ont été appelés, la DÉFENSE conclut sa preuve.*

DÉFENSE : Voilà la preuve de la défense, votre Honneur.

JUGE : Merci Maître _____.

Scénario du procès ...suite

PARTIE 6 : PLAIDOIRIES

6 - a *Le JUGE annoncera une brève suspension d'audience (de 5 à 10 minutes) pour permettre à la COURONNE et à la DÉFENSE de préparer leur plaidoyer final pour le JURY.*

JUGE : L'audience sera suspendue pour ___ minutes.

GREFFIER : Veuillez vous lever. La séance reprendra dans ___ minutes.

Tout le monde reste debout jusqu'à ce que le JUGE ait quitté la salle d'audience.

6 - b *Lorsque la suspension de l'audience est terminée, le GREFFIER rappelle la cour à l'ordre, en utilisant une procédure semblable à celle utilisée pour l'ouverture initiale.*

GREFFIER : Veuillez vous lever. La cour est maintenant ouverte.

Tout le monde se lève. Le JUGE entre.

JUGE : Vous pouvez vous asseoir.

6 - c *Le JUGE demande à la DÉFENSE de commencer.*

JUGE : Si vous êtes prêt, Maître _____, nous commencerons les plaidoyers finaux.

DÉFENSE : Merci, votre Honneur. (*présente son plaidoyer final au JURY*)

JUGE : (*à la DÉFENSE*) Merci, Maître.
(*à la COURONNE*) Veuillez procéder Maître _____.

COURONNE : Merci, votre Honneur. (*présente son plaidoyer final au JURY*)

JUGE : Merci, Maître.

Scénario du procès ...suite

PARTIE 7 : DIRECTIVES AU JURY

7 - a *Le JUGE donne au JURY des instructions sur son devoir. (Voir la section « Pour le JUGE... », à la page 34). Ensuite, le JUGE demande au JURY de se rendre dans la salle des jurés, afin de décider d'un verdict.*

JUGE : Mesdames et Messieurs du JURY, je vais vous demander de vous retirer maintenant dans la salle des jurés. Veuillez nommer un président parmi vos membres, qui présentera votre verdict à la fin de vos délibérations, si vous en arrivez à un verdict.

7 - b *L'audience est suspendue pendant que le JURY discute de la cause.*

JUGE : Nous allons maintenant suspendre l'audience.

GREFFIER : Veuillez vous lever. Cette audience est suspendue.

Tout le monde se lève et reste debout jusqu'à ce que le JUGE et le JURY aient quitté la salle d'audience.

PARTIE 8 : ANNONCE DU VERDICT

8 - a *Dès que le JURY a décidé d'un verdict, le PRÉSIDENT le dit au GREFFIER, qui en informe le JUGE. L'audience reprend et le JURY est rappelé.*

GREFFIER : Veuillez vous lever. La cour est maintenant ouverte.

JUGE : (au GREFFIER) Veuillez appeler le JURY.

8 - b *Les JURÉS reviennent et reprennent leur place dans le banc des JURÉS. L'ACCUSÉ et la DÉFENSE se lèvent pour la lecture du verdict.*

JUGE : Mesdames et Messieurs du JURY, êtes-vous parvenus à un verdict?

Le PRÉSIDENT se lève pour annoncer la décision.

Scénario du procès ...suite

PRÉSIDENT : Oui, nous sommes parvenus à un verdict, votre Honneur. Nous reconnaissons l'accusé coupable/non coupable.

JUGE : Merci, membres du JURY. Vous êtes maintenant relevés de vos fonctions de juré.

8 - c *Le JURY peut quitter la salle d'audience ou rester pour entendre le JUGE prononcer la peine, si l'ACCUSÉ a été reconnu coupable. Si le JURY a déclaré l'ACCUSÉ non coupable, passer à l'étape 9 - d.*

PARTIE 9 : ÉNONCÉ DE LA PEINE

9 - a *Avant que le JUGE prononce une sentence, il demande à la COURONNE et à la DÉFENSE de présenter des renseignements sur l'ACCUSÉ qui l'aidera à déterminer une peine juste. Le JUGE prendra en considération des éléments comme le caractère de l'ACCUSÉ, ses antécédents, des lettres de recommandation, etc.*

JUGE : (à la DÉFENSE) Souhaitez-vous faire des observations quant à la détermination de la peine?

DÉFENSE : Merci, votre Honneur. (fournit de l'information)

JUGE : (à la DÉFENSE) Merci, Maître.
(à la COURONNE) Souhaitez-vous faire des observations quant à la détermination de la peine?

COURONNE : Merci, votre Honneur. (fournit de l'information)

JUGE : (à la COURONNE) Merci, Maître.

9 - b *Le JUGE peut maintenant annoncer une courte suspension de l'audience, pendant qu'il décidera de la peine de l'ACCUSÉ.*

JUGE : L'audience sera suspendue pour ____ minutes.

GREFFIER : Veuillez vous lever. La séance reprendra dans ____ minutes.

Scénario du procès ...suite

Tout le monde reste debout jusqu'à ce que le JUGE ait quitté la salle d'audience.

9 - c *Le JUGE revient, prêt à prononcer la PEINE.*

GREFFIER : Veuillez vous lever. La cour est maintenant ouverte.

JUGE : Vous pouvez vous asseoir.

L'ACCUSÉ et la DÉFENSE restent debout.

9 - d JUGE : _____, vous avez été reconnu coupable/
non coupable de _____ et je vous
condamne à une peine de _____/et
vous êtes remis en liberté.

9 - e *L'audience est levée.*

JUGE : L'audience est levée.

GREFFIER : Veuillez vous lever. L'audience est levée.

Tout le monde reste debout jusqu'à ce que le JUGE ait quitté la salle d'audience.

Leçon 3

Élaboration des rôles et préparation pour le procès

Contexte

Comme le procès simulé porte sur un vol, cette leçon présentera d'abord aux élèves la loi portant sur le vol, avant de demander à chaque élève de préparer son rôle pour le procès simulé.

Marche à suivre

1. Demandez aux élèves si quelqu'un a déjà pris quelque chose qui leur appartenait, ou s'il leur est déjà arrivé de prendre quelque chose qui ne leur appartenait pas.
2. Expliquez que le droit criminel divise la plupart des vols en deux catégories : vol de moins de 5 000 \$ et vol de plus de 5 000 \$. Comme le vol de plus de 5 000 \$ est un crime plus grave, les peines sont plus sévères. Lisez ensuite en classe *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol*.

QUESTIONS CLÉS :

- Pourquoi d'après vous le droit considère-t-il les vols de moins de 5 000 \$ comme un délit moins grave?
 - Pourquoi d'après vous la loi accorde-t-elle une certaine latitude aux juges dans la détermination de la peine, au lieu de stipuler la même punition pour tous les cas de vol?
 - Pouvez-vous penser à des situations où une farce pourrait être interprétée à tort comme un vol?
3. Sélectionnez les élèves pour les rôles à jouer dans le procès simulé. Utilisez la *Distribution des rôles* comme liste de vérification, et la *Liste du matériel* pour déterminer de quel matériel aura besoin chaque élève pour son rôle. Comme les élèves travaillent mieux dans le rôle des avocats lorsqu'ils sont en équipe, s'il y a des élèves de trop, il est préférable d'opter pour un scénario à plusieurs avocats.
 4. Informez les élèves que leur document *Matériel pour le procès simulé* leur fournira les instructions de base nécessaires pour leur rôle. Rappelez à la classe que :
 - les élèves ne doivent pas discuter de la cause entre eux, à l'exception des avocats qui peuvent en discuter avec leurs témoins;
 - le jury ne doit rien savoir de la cause avant le début du procès.
 5. Il peut être utile de passer en revue avec la classe l'*Aperçu de la tâche* pour chaque rôle. Cette lecture aidera la classe à avoir une compréhension plus globale du processus judiciaire. Si vous procédez de la sorte, assurez-vous de partager uniquement les renseignements des documents *Pour le...*, et non les fiches de profil des témoins.
 6. Pour aider les élèves à planifier leurs rôles, les enseignants pourraient souhaiter distribuer ou présenter le *Déroulement chronologique*, afin que les élèves puissent comprendre combien de temps environ devrait être utilisé pour chaque partie du procès simulé.

POUR ALLER PLUS LOIN

7. Les enseignants peuvent demander aux élèves d'utiliser les documents *Pour le...* comme base pour faire des recherches plus approfondies sur les rôles et responsabilités du personnel de la cour dans le cadre du processus de préparation des personnages. Le travail pourrait comprendre des rapports écrits ou des entrevues.



Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?

Comment le Code criminel définit le vol :

Article 322

(1) Commet un vol quiconque prend frauduleusement et sans apparence de droit... une chose quelconque, animée ou inanimée, avec l'intention

(a) de priver, temporairement ou absolument, son propriétaire [...] de cette chose ou de son droit ou intérêt dans cette chose;

La punition pour un vol de plus de 5 000 \$:

Article 334

Sauf disposition contraire des lois, quiconque commet un vol

(a) est coupable d'un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de dix ans [...] si la valeur de ce qui est volé dépasse cinq mille dollars

Expliquer la loi

Que signifie « frauduleusement et sans apparence de droit »?

« Apparence de droit » est un concept juridique dans de nombreux pays du Commonwealth. Agir sans apparence de droit signifie que la personne qui a pris l'objet savait qu'elle n'avait pas le droit de le prendre.

Qu'est-ce qui doit être prouvé?

Pour reconnaître une personne coupable d'un vol de plus de 5 000 \$, la Couronne doit prouver hors de tout doute raisonnable quatre choses :

- un objet a été pris;
- la valeur de l'objet est supérieure à 5 000 \$;
- la personne qui a pris l'objet savait qu'il n'était pas à elle;
- elle avait l'intention de prendre l'objet et de le conserver, même si ce n'était que pour une courte période

Quelle est la punition possible?

L'expression « passible d'un emprisonnement maximal de dix ans » indique que dix ans de prison est la peine maximale que l'accusé peut se voir imposer dans le cas d'un verdict de culpabilité. Comme il n'y a pas de peine minimale, le juge est libre de choisir la peine qu'il considère comme appropriée pour l'accusé, jusqu'à un maximum de dix ans de prison. De façon générale, les peines maximales sont réservées aux pires contrevenants, dans les pires scénarios.

Qu'en est-il de la jurisprudence?

La jurisprudence est l'ensemble des décisions passées des tribunaux. Ensemble, ces décisions forment une source de droit que les juges peuvent consulter pour prendre une décision dans une cause. La jurisprudence est souvent consultée parce que le droit écrit, comme le *Code criminel*, ne peut tenir compte de chaque situation possible entourant un crime. Ces jugements passés de la cour aident les juges à interpréter la loi et à créer des précédents qui contribueront à guider de futurs jugements de la cour.

Dans des cas de vol, par exemple, certains accusés ont plaidé que leurs gestes étaient simplement une farce, et qu'ils n'avaient pas l'intention de commettre un vol. Comme l'accusé n'avait pas l'intention de commettre un vol, il ne pouvait donc être reconnu coupable. Or, si l'accusé avait l'intention de voler l'objet, même à la blague, il peut être reconnu coupable. Cependant, le fait que c'était pour jouer un tour pourrait être pris en considération au moment de la détermination de la peine.

Distribution des rôles



Rôle	Nombre d'élèves	Remarques
 Juge	1-2	Comme le juge est essentiel au procès, ce pourrait être une bonne idée de sélectionner un juge de remplacement, dans le cas où le premier serait absent. Le juge doit être sûr de lui, réfléchi et capable d'exprimer efficacement ses opinions.
 Procureur de la couronne	2-3	Les rôles des avocats sont ceux qui exigent le plus de travail. Les équipes de la Couronne et de la défense doivent rencontrer leurs témoins respectifs dans l'étape préparatoire, pour faire en sorte qu'ils ont la même compréhension de la preuve.
 Avocat de la défense	2-3	
 Greffier	1-2	Le greffier du tribunal est important dans le déroulement du procès. Ce pourrait être une bonne idée de sélectionner un greffier de remplacement, au cas où l'autre greffier serait absent. Le greffier doit avoir une voix forte.
 Mark Wyler - l'accusé (témoin de la défense)	1	Un profil sera remis pour chacun des témoins. Les détails ne forment qu'une trame de base. Chaque rôle exige que l'élève réfléchisse et construise son personnage. Les élèves peuvent ajouter des détails qu'ils jugent pertinents, afin qu'ils puissent devenir leur personnage.
 Dana Schroeder - la plaignante (témoin de la Couronne)	1	
 Susan MacKenzie - policière chargée de l'enquête (témoin de la Couronne)	1	
 Norman Greene - voisin de Dana Schroeder (témoin de la Couronne)	1	
 Brad Pelletier - colocataire de Mark Wyler (témoin de la défense)	1	



Distribution des rôles ...suite



Rôle	Nombre d'élèves	Remarques
Jury	12	La taille du jury est flexible. Pour les classes nombreuses, envisagez la possibilité d'avoir deux jurys; ils pourront ainsi comparer les verdicts et les raisons qui ont motivé leur décision.
Journaliste (optionnel)	1	Les journalistes suivent le procès et font des reportages.
Dessinateur judiciaire (optionnel)	1-2	Comme les caméras ne sont habituellement pas autorisées dans les salles d'audience, un dessinateur peut reproduire les scènes du procès.

Liste du matériel



Rôle	Matériel
Juge	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de justice criminelle (p. 4) • Scénario du procès (p. 13) • Résumé de la cause (p. 27) • Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol? (p. 22)
Procureur de la couronne	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de justice criminelle (p. 4) • Scénario du procès (p. 13) • Résumé de la cause (p. 27) • Acte d'accusation (p. 10, quatre copies) • Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol? (p. 22) • Fiche d'information sur le témoin : Dana Schroeder • Fiche d'information sur le témoin : Norman Greene • Fiche d'information sur le témoin : policière Susan MacKenzie
Avocat de la défense	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de justice criminelle (p. 4) • Scénario du procès (p. 13) • Résumé de la cause (p. 27) • Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol? (p. 22) • Fiche d'information sur le témoin : Mark Wylter • Fiche d'information sur le témoin : Brad Pelltier • Fiche d'information sur le témoin : Dana Schroeder • Fiche d'information sur le témoin : Norman Greene • Fiche d'information sur le témoin : policière Susan MacKenzie
Greffier	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario du procès (p. 13)
Membres du jury	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario du procès (p. 13)
Témoins	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario du procès (p. 13) • Fiche d'information sur le témoin (p. 29)



Déroulement chronologique

Le tableau qui suit présente une estimation de la durée de chacune des étapes du procès. Ce tableau est à titre indicatif seulement; la durée des éléments peut être ajustée en fonction des circonstances.

1. Ouverture de la séance, Accusation et Réponse à l'accusation	3 minutes
2. Exposés préliminaires	
• Couronne	3 minutes
• Défense	3 minutes
3. Preuve de la Couronne	
• Interrogatoire principal par la Couronne	10-15 minutes
• Contre-interrogatoire par la défense	5 - 7 minutes
4. Preuve de la défense	
• Interrogatoire principal par la défense	10-15 minutes
• Contre-interrogatoire par la Couronne	5 - 7 minutes
5. Plaidoyer final	
• Défense	3 minutes
• Couronne	3 minutes
6. Directives au jury	5 minutes
7. Délibérations du jury	10-15 minutes
8. Annonce du verdict	2 minutes
9. Observations au sujet de la peine (si nécessaire)	
• Défense	3 minutes
• Couronne	3 minutes
10. Énoncé de la peine (si nécessaire)	2 minutes
DURÉE TOTALE	60-89 minutes



Les témoins

Mark Wyler	L'accusé
Susan MacKenzie.....	Policieère chargée de l'enquête
Dana Schroeder	La plaignante
Norman Greene.....	Voisin de Dana Schroeder
Brad Pelltier	Colocataire de Mark Wyler

La preuve de la Couronne

La Couronne affirme que Mark Wyler a commis un vol de plus de 5 000 \$ lorsqu'il est entré par la porte arrière de la maison de Dana Schroeder et s'est emparé d'un système de cinéma maison haut de gamme appartenant à Dana.

La Couronne appellera trois personnes à la barre des témoins : Susan MacKenzie, la policière qui a été appelée sur la scène; Norman Greene, le voisin de Dana Schroeder; et Dana Schroeder, la plaignante.

La policière MacKenzie témoignera que le 27 juin, elle a été appelée pour enquêter sur un vol présumé à la résidence de Dana Schroeder. Elle attestera que dans un coin du salon, il y avait une étagère en bois vide et que sur l'une des tablettes on pouvait voir les contours de trois rectangles entourés de poussière. Tracées dans la poussière on voyait les initiales « M. W. ». La policière a plus tard été appelée à la maison de Mark Wyler, où se trouvaient ce dernier et Dana Schroeder. Lorsque la policière est arrivée, Mark et Dana étaient en train de se disputer. Dana a dit à la policière que les appareils de cinéma maison qui se trouvaient dans le coin de la pièce lui appartenaient. Mark a alors admis que c'était vrai. La policière a alors procédé à l'arrestation de Mark Wyler et l'a informé de ses droits.

Norman Greene, un voisin de Dana Schroeder, affirmera sous serment qu'à environ minuit trente le 22 juin, il a vu une personne correspondant à la description de Mark Wyler quitter la maison de Dana Schroeder, en poussant un chariot contenant de gros objets. Il a poussé le chariot sur le trottoir et sur la rampe de chargement d'un camion d'une demi-tonne, a déchargé les objets et est parti dans le camion.

Dana Schroeder attestera qu'elle est revenue de vacances à Montréal à la maison vers 10 h le 27 juin. En entrant dans son salon, elle a constaté l'absence du système de cinéma maison. Elle a immédiatement appelé la police qui a déployé un agent pour enquêter. Plus tard ce jour-là, elle a reçu un appel de Mark Wyler, un de ses amis, qui l'invitait à souper. À la maison de Mark, Dana s'est fâchée contre Mark et a appelé la police. Dana affirmera aussi sous serment que, même si elle était au départ très en colère contre Mark, elle a plus tard cru le fait que Mark pouvait avoir eu l'intention de lui faire une farce. Dana attestera également que Mark l'a souvent avertie que les serrures de sa maison n'étaient pas sécuritaires et que, compte tenu des nombreuses personnes qui venaient à ses partys, souvent des personnes qu'elles ne connaissaient pas, ses appareils électroniques coûteux n'étaient pas en sécurité.

La preuve de la défense

La défense appellera à la barre deux témoins : Mark Wyler, l'accusé, et Brad Pelltier, le colocataire de Mark Wyler.

La défense reconnaîtra que Mark Wyler a pris l'équipement de Dana Schroeder, mais pour faire une blague pour prouver à son amie, Dana, que sa maison n'était pas sécuritaire.

Brad Pelltier affirmera sous serment qu'il a discuté avec Mark Wyler des plans de ce dernier de s'emparer du système de cinéma maison de Dana pendant qu'elle était partie en vacances. Brad avait averti Mark que Dana ne prendrait pas ça comme une farce.



Résumé de la cause ...suite

Mark Wyler affirmera sous serment qu'il est entré dans la maison de Dana Schroeder en glissant une carte de crédit dans le loquet de la porte arrière et s'est emparé du système de cinéma maison de Dana, mais voulait le faire en farce seulement, pour lui donner une leçon. Mark affirmera aussi qu'il avait l'intention d'inviter Dana chez lui le lendemain du jour où il a pris son équipement, pour lui faire découvrir chez lui son équipement disparu. Mark attestera aussi lui avoir téléphoné le jour de son retour de vacances pour l'inviter à souper. Lorsqu'elle est arrivée pour souper, Mark a essayé de lui expliquer la blague, mais Dana, qui était très en colère, a appelé la police.

En résumé, la défense affirmera que Mark Wyler s'était emparé du système de cinéma maison de Dana Schroeder pour jouer un tour à cette dernière afin de lui montrer que les serrures de sa maison n'étaient pas sécuritaires, et qu'il n'avait pas l'intention de commettre un vol.

Profil du témoin : policière Susan MacKenzie



Susan MacKenzie est policière depuis cinq ans. À 10 h 27 le 27 juin, elle a été appelée pour enquêter sur un vol au 446 Centre Street. Elle a été invitée à entrer dans la maison par Dana Schroeder, qui était visiblement bouleversée.

Dana a invité la policière à la suivre dans le salon et lui a montré une étagère vide dans un coin. La plaignante a déclaré que son système de cinéma maison avait disparu. La policière lui a demandé la marque et l'année de chaque pièce d'équipement. Le téléviseur était un modèle Panaphonics à grand écran, le récepteur était un modèle Sorny haut de gamme et la barre de haut-parleur était un modèle haute performance Magnetbox. Toutes les pièces d'équipement avaient été achetées cette année. Dana a déclaré qu'elle avait été partie une semaine; elle était rentrée le matin même et avait découvert que son équipement avait disparu.

La policière a remarqué les contours de trois rectangles entourés de poussière sur la tablette. Tracées dans la poussière, on voyait les initiales « M. W. ».

À environ 18 h 30 le même jour, la policière s'est présentée au 35 Railway Avenue pour poursuivre l'enquête au sujet du vol présumé. En s'approchant de la porte avant, la policière pouvait entendre des voix qui venaient de l'intérieur de la maison. Dana Schroeder a ouvert la porte à la policière, tout en continuant à se disputer avec un homme qui se trouvait dans le salon. Dana a dit à la policière que c'était l'homme dans le salon, Mark Wyler, qui avait volé son équipement, lequel se trouvait dans le coin de la pièce. Les pièces d'équipement étaient du même modèle que celles décrites plus tôt par Dana. Mark a dit à la policière « J'ai pris ses affaires pour son bien ». C'est à ce moment-là que la policière a procédé à l'arrestation de Mark Wyler pour vol de plus de 5 000 \$ et l'a informé de ses droits.



Profil du témoin : Dana Schroeder

Dana Schroeder est une ingénieure de 25 ans qui vit seule dans sa maison du 446 Centre Street.

Elle est une cliente habituelle de The Espresso, un café de quartier où travaille Mark Wyler. Après la fermeture du café, elle invite souvent tout le monde de The Espresso chez elle

pour un party. Mark, que Dana connaît bien, lui a souvent dit qu'il pense que les gens se servent d'elle pour pouvoir faire la fête à ses frais. Trop d'inconnus vont et viennent, et les biens de Dana pourraient facilement être volés. Dana sait que Mark aime beaucoup son système de cinéma maison et croit qu'il est plus préoccupé par le cinéma maison que par son bien-être à elle, et ne prend donc pas trop au sérieux l'opinion de Mark au sujet de sa maison.

Le 27 juin, vers 10 h, elle est rentrée chez elle après avoir passé une semaine de vacances chez sa sœur à Montréal. Elle est rentrée dans le salon pour allumer le téléviseur et s'est rendu compte que son système de cinéma maison avait disparu. Elle a immédiatement appelé la police, qui est arrivée sur les lieux peu de temps après. Elle était assez bouleversée, parce qu'elle n'avait aucune assurance.

Vers 14 h, Dana a reçu un appel de son ami Mark Wyler, et elle lui a raconté ce qui était arrivé. Il l'a invité chez lui pour souper, lui disant qu'elle avait besoin de sortir de la maison.

Peu après son arrivée à la maison de Mark, Dana a découvert son équipement. Elle s'est mise en colère contre Mark, qui a essayé de lui faire comprendre que c'était une farce. Elle l'a accusé d'être un voleur et a appelé la police qui est venue et a arrêté Mark. Dana, après s'être défâchée, a reconnu que c'était possible que Mark ait fait tout ça en blague.

Profil du témoin : Norman Greene



Norman Greene, qui habite directement en face de Dana Schroeder, de l'autre côté de la rue, venait d'éteindre la télévision vers minuit trente le 22 juin lorsqu'il a aperçu Mark Wylér sortir de la maison de Dana en poussant un chariot rempli de gros objets. Il a poussé le chariot sur la rampe de chargement d'un camion d'une demi-tonne, a déchargé les objets et est parti dans le camion. À ce moment-là, Norman n'a pas appelé la police parce qu'il avait vu Mark de nombreuses fois chez Dana et qu'il lui avait été présenté une fois. De plus, il y avait toujours des gens qui allaient et venaient chez Dana à toutes heures du jour et de la nuit.



Profil du témoin : Brad Pelltier

Brad Pelltier est un chauffeur de taxi de 21 ans qui habite au 35 Railway Street. Il y cohabite avec Mark Wyler. Ils sont amis depuis l'âge de dix ans.

Brad et Mark vont souvent à des partys chez Dana Schroeder, partys qui ont tendance à être assez endiablés. Souvent, les clients de The Espresso se retrouvent chez Dana après la fermeture du café.

Le 17 juin, alors qu'il discutait avec Mark du plus récent party de Dana, Mark lui a dit que Dana était bête de ne pas avoir de verrou de sûreté sur ses portes et de serrures à ses fenêtres. Il a dit que le système de cinéma maison de Dana pouvait être volé facilement par quelqu'un qui glisserait une carte de crédit dans la serrure de la porte arrière. Il a ensuite commencé à imaginer un plan pour s'emparer du cinéma maison de Dana pour prouver que c'était faisable. Il a dit qu'il profiterait du fait qu'elle serait partie pour une semaine. Brad l'a averti que son plan pourrait avoir l'air d'un vol, mais Mark lui a dit « Je ferais n'importe quoi pour un système de cinéma maison comme ça. »

Profil du témoin : Mark Wyler



Mark Wyler, vingt et un ans, est barista à The Espresso, café que fréquente régulièrement Dana Schroeder. Mark, avec plusieurs autres personnes qui travaillent à The Espresso et de nombreux clients vont souvent à des partys qu'organisent Dana. Il arrive souvent que des dizaines de personnes s'entassent dans la maison de Dana le samedi soir. Mark, qui s'intéresse beaucoup à l'équipement électronique, a admiré ouvertement le système de cinéma maison à la fine pointe de la technologie de Dana, et lui a dit que si jamais elle voulait s'en débarrasser, il était preneur.

Mark s'inquiète du fait que Dana invite pratiquement un voleur à partir avec son système de cinéma maison. Les serrures de sa porte arrière peuvent être facilement être ouvertes avec une carte de crédit. Il n'y a aucune serrure sur ses fenêtres. Compte tenu du grand nombre de personnes qui passent dans la maison et qui peuvent voir l'équipement coûteux, Mark croit que le cinéma maison n'est pas en sécurité. Il l'a dit souvent à Dana, mais elle n'est pas d'accord avec lui.

Le 17 juin, alors qu'il discutait avec Brad Pelltier du plus récent party de Dana, il lui a dit que Dana était bête de ne pas avoir de verrou de sûreté sur ses portes et de serrures à ses fenêtres. Il a dit que le système de cinéma maison de Dana pouvait être volé facilement par quelqu'un qui glisserait une carte de crédit dans la serrure de la porte arrière. Il a ensuite commencé à imaginer un plan pour s'emparer du cinéma maison de Dana pour prouver que c'était faisable. Il a dit qu'il profiterait du fait qu'elle serait partie pour une semaine. Brad l'a averti que son plan pourrait avoir l'air d'un vol, mais Mark a dit qu'il prendrait ce risque pour un aussi bon cinéma maison.



Pour le juge

Le matériel pour le juge comprend :

- *Le système de justice criminelle*
- *Scénario du procès*
- *Résumé de la cause*
- *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?*

En tant que juge, tu as le rôle important de veiller à ce que le procès soit juste. Pour ce faire, tu dois rester impartial. Ce qui veut dire que tu ne dois pas favoriser une partie au détriment de l'autre et que tu dois donner à chaque partie la chance d'être entendue. Les juges sont des experts du droit et occupent un poste respecté. À ce titre, tu as la responsabilité de :

- assurer l'ordre dans la salle d'audience;
- veiller à ce que les avocats posent des questions convenables;
- informer le jury de ses devoirs et de la façon dont la loi s'applique à la cause entendue;
- déterminer la peine de l'accusé, s'il est reconnu coupable.

Se préparer au procès

Pense au rôle que tu joues. Comment se sent-on quand on est un juge? De quelle façon un juge se comporterait-il? Qu'est-ce que ça veut dire d'être impartial? Lis les notes suivantes et réfléchis à tes devoirs pour t'aider à jouer ton rôle.

Aperçu de la tâche

1. Passe en revue les principes et règles qui s'appliquent à un procès.
2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.
3. Lis le *Résumé de la cause*.
4. Étudie *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* de même que la copie de l'*Avis d'accusation*.
5. Écris tes directives au jury.
6. Examine les peines possibles que tu pourrais déterminer si l'accusé était reconnu coupable.

Plan détaillé de la tâche

1. Passe en revue les principes et règles qui s'appliquent à un procès.

Relis et étudie le document *Le système de justice criminelle*, jusqu'à la règle 3 comprise. Prends en note les principes et règles du procès.

- Il est plus important qu'une personne innocente soit libre, qu'une personne coupable soit punie.
- L'accusé a droit à un procès juste.
- L'accusé est innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée.
- Le juge et le jury doivent être impartiaux.
- Il revient à la Couronne de prouver la culpabilité de l'accusé, et non à la défense de prouver l'innocence de l'accusé.
- La Couronne doit prouver tous les éléments du crime hors de tout doute raisonnable.
- L'accusé a le droit d'être représenté par un avocat de la défense.

2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.

Le fait de connaître les étapes de base décrites dans le *Scénario du procès* t'aidera à faire en sorte que le procès se déroule de manière ordonnée. Prépare-toi à l'inattendu.



- Si les gens ne sont pas respectueux ou courtois pendant le procès, tu devras leur demander de se comporter convenablement.
- Tu pourras suspendre l'audience pendant le procès si tu dois réfléchir à quelque chose ou si tu souhaites avoir l'aide de ton enseignant.
- Passe en revue les questions que les avocats peuvent poser (Règle 5 dans le document *Le système de justice criminelle*).

3. Lis le *Résumé de la cause*.

Cela t'aidera à comprendre, de manière générale, l'affaire en cause.

4. Étudie *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol? de même que la copie de l'Avis d'accusation*.

Le juge est l'autorité en matière de loi et il doit aider le jury à comprendre la loi. Assure-toi de bien comprendre l'accusation qui est portée contre l'accusé, et la loi qui s'applique à l'infraction commise.

5. Écris tes directives au jury.

Dans les directives au jury, le juge doit lui dire tout ce que la Couronne doit prouver pour que le jury reconnaisse la culpabilité de l'accusé. De plus, le juge explique de quelle façon le jury doit prendre sa décision sur le verdict. Tu peux t'inspirer du modèle suivant pour écrire tes instructions au jury :

Mesdames et Messieurs du jury, l'affaire présentée devant la cour aujourd'hui porte sur une question de vol de plus de 5 000 \$. Le *Code criminel* décrit cette offense comme le fait de prendre « frauduleusement et sans apparence de droit [...] toute chose [...] avec l'intention de priver, temporairement ou absolument, son propriétaire ». Autrement dit, le vol est le fait, pour une personne, de prendre un objet tout en sachant qu'elle n'a pas le droit de le prendre, et avec l'intention de conserver l'objet pour une durée indéterminée.

Dans l'affaire en cause, la Couronne doit prouver que :

- un système de cinéma maison a été pris à Dana Schroeder le 22 juin;
- le système de cinéma maison appartient à Dana Schroeder;
- le système de cinéma maison a été pris par l'accusé, Mark Wyler;
- l'accusé avait l'intention de prendre le système de cinéma maison, tout en sachant qu'il ne lui appartenait pas.

Chacun de ces quatre éléments doit être fondé sur les faits présentés dans cette affaire.

En tant que jury, votre travail est de considérer toute la preuve et de déterminer si, oui ou non, la Couronne a prouvé que l'accusé a commis le vol. Vous devez être convaincu hors de tout doute raisonnable que la preuve démontre tous les éléments de l'infraction, tels que je vous les ai décrits. Ce qui veut dire que les faits que vous croyez être vrais doivent démontrer qu'il n'existe pas d'autre explication raisonnable pour les événements en question.

Si vous décidez que les faits démontrent qu'un système de cinéma maison appartenant à Dana Schroeder a été pris de son domicile par l'accusé, vous devez considérer si, oui ou non, l'accusé voulait s'emparer des objets par un vol. Vous devez déterminer si les faits prouvent que l'intention de l'accusé était de voler le système de cinéma maison.



Pour le juge ...suite

En prenant votre décision, vous pouvez tenir compte uniquement de la preuve qui vous a été présentée ici en cour. Cependant, vous êtes libre d'examiner tous ces faits et de décider lesquels vous croyez. Votre tâche est de déterminer la vérité au sujet de l'affaire en vous fondant sur les faits qui vous sont présentés.

Il est important de ne pas oublier que l'accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée et que le fardeau de prouver l'infraction repose sur la Couronne. Ce qui veut dire que la défense n'a pas à prouver quoi que ce soit, mais que la Couronne doit établir chaque élément de l'infraction de manière convaincante, ou hors de tout doute raisonnable.

Si vous doutez réellement que l'un des éléments ait été prouvé, vous devez déclarer l'accusé non coupable.

Si les faits présentés dans l'affaire vous convainquent que tous les éléments du vol ont été prouvés, et que vous êtes donc certains que l'accusé a commis le crime, vous devez déclarer l'accusé coupable.

6. Examine les peines possibles que tu pourrais déterminer si l'accusé était reconnu coupable.

La défense et la Couronne peuvent chacun leur tour faire des observations quant à la détermination de la peine si le jury prononce un verdict de culpabilité. Les avocats te diront des faits au sujet de l'accusé et du crime qui t'aideront à rendre une décision sur la peine appropriée.

Parmi les choses dont tu peux tenir compte : la gravité du crime (la peine indiquée dans le *Code criminel* est un indice à ce sujet); les condamnations antérieures de l'accusé; la façon dont une condamnation pourrait affecter l'avenir de l'accusé; si, oui ou non, la peine empêcherait d'autres personnes de commettre un crime similaire ou empêcherait l'accusé de répéter le crime; le caractère et l'attitude de l'accusé. En général, tu dois considérer ce qui serait dans l'intérêt de l'accusé et de la société.

Assure-toi de consulter la section « Objectifs et principes de la détermination de la peine » dans le document *Le système de justice criminelle*. De plus, tu dois consulter la loi pour déterminer s'il y a une peine minimale ou maximale donnée pour ce crime.

Après avoir considéré tous ces éléments, tu as le choix parmi les peines suivantes :

LIBÉRATION INCONDITIONNELLE : Tu peux décider que le contrevenant a eu sa leçon simplement en étant arrêté et poursuivi en justice. Dans ce cas, la probation, une amende ou un emprisonnement ne sont pas nécessaires. Si tu accordes une libération inconditionnelle, le contrevenant n'est pas considéré comme ayant été condamné pour le crime.



LIBÉRATION CONDITIONNELLE : Le contrevenant est mis en probation et ne subira pas d'autre peine s'il obéit à toutes les conditions que tu établis. Par exemple, certaines conditions pourraient être de continuer à aller à l'école ou à son travail, de se présenter périodiquement à un agent de probation ou de ne pas s'approcher de certaines personnes ou de certains lieux. Si le contrevenant brise l'une des conditions, la peine peut être modifiée, mais si toutes les conditions sont respectées, la remise en liberté devient absolue. Ce qui veut dire que le contrevenant n'est pas considéré comme ayant été condamné.

CONDAMNATION AVEC SURSIS OU PROBATION : Cette peine est similaire sous plusieurs aspects à une libération conditionnelle, parce que tu peux imposer les mêmes types de conditions à la probation. Cependant, le contrevenant est condamné, ce qui veut dire qu'il aura un dossier criminel.

AMENDE : Tu peux ordonner au contrevenant de payer un certain montant d'argent à la cour et fixer une date limite pour le paiement de cette amende. Le contrevenant pourra demander un délai additionnel pour payer l'amende.

EMPRISONNEMENT : Il s'agit de la peine la plus lourde que tu peux ordonner. En imposant une telle peine, tu indiques que le contrevenant doit aller en prison pour une période de temps déterminée. La durée de l'emprisonnement peut aller jusqu'au maximum indiqué pour ce crime dans le *Code criminel*.



Pour le procureur de la Couronne

Le matériel pour le procureur de la Couronne comprend :

- *Le système de justice criminelle*
- *Scénario du procès*
- *Résumé de la cause*
- *Acte d'accusation (quatre copies)*
- *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?*
- *Fiche d'information sur le témoin : Dana Schroeder*
- *Fiche d'information sur le témoin : Norman Greene*
- *Fiche d'information sur le témoin : policière Susan Mackenzie*

En tant qu'avocat de la Couronne, tu as la tâche de présenter devant la cour tous les faits contre l'accusé. Le jury pourra alors décider si, oui ou non, la loi a été enfreinte, et si l'accusé est la personne qui a commis le crime. Ton rôle exige que tu aides la cour à découvrir la vérité au sujet du crime afin que la bonne personne soit condamnée, et non nécessairement de condamner la personne accusée.

Se préparer au procès

Pense au rôle que tu joues. Comment se sent-on quand on est procureur de la Couronne? Comment un procureur de la Couronne se comporterait-il.

Aperçu de la tâche

1. Passe en revue les tâches d'un procureur de la Couronne.
2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.
3. Lis le *Résumé de la cause*.
4. Remplis l'*Acte d'accusation*.
5. Étudie *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* pour comprendre de quelle façon la loi s'applique au crime présumé.
6. Lis les *Fiches d'information sur le témoin* pour décider quelles personnes tu dois appeler à la barre des témoins pour établir les faits de ta preuve. Passe en revue le témoignage de chaque témoin avec lui ou elle.
7. Élabore des questions à poser à tes témoins pour leur faire raconter leur histoire, et pour clarifier les histoires des témoins de la défense.
8. Prépare un plaidoyer final à présenter au jury avant qu'il rende un verdict.
9. Sois préparé à discuter avec le juge de la peine que tu crois que l'accusé devrait recevoir s'il était reconnu coupable.

Plan détaillé de la tâche

1. Passe en revue les tâches d'un procureur de la Couronne

Le procureur de la Couronne doit convaincre les membres du jury que l'accusé est coupable hors de tout doute raisonnable. Ce qui veut dire qu'il ne doit y avoir aucune autre explication raisonnable à ce qui est arrivé que le fait que l'accusé ait commis le crime. Tu bâtis ta preuve en interrogeant des témoins avant le procès, en les soumettant à des interrogatoires et des contre-interrogatoires pendant le procès et en résumant ta preuve devant le jury. Il est aussi important de tenir compte du fait que ton travail comporte aussi la tâche de veiller à ce que l'accusé ait une audience juste.

2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.

Pendant que tu lis le *Scénario du procès*, porte une attention spéciale à ton rôle. Plus tard,



lorsque tu prépareras les questions et le plaidoyer final au jury, tu sauras à quel moment parler.

3. Lis le *Résumé de la cause*.

Le *Résumé de la cause* te donnera une idée générale des faits en cause et de ce que l'avocat de la défense et toi croyez qui est arrivé.

4. Remplis l'*Acte d'accusation*.

Un acte d'accusation indique une infraction criminelle qui, selon la police, s'est produite, l'heure et la date de l'infraction présumée, et qui est l'auteur présumé du crime. Tu as quatre copies de l'*Acte d'accusation*. Sur toutes les copies, indique le nom de l'accusé, l'endroit où l'incident s'est produit, de même que la date et l'heure des événements. Après avoir rempli ces formulaires et les avoir signés, conserves-en une copie pour toi. Remets deux copies au greffier du tribunal, qui en remettra une au juge. Tu remettras aussi à l'avocat de la défense une copie de l'*Acte d'accusation* et une liste des témoins que tu appelles à la barre des témoins, lorsque tu auras déterminé de quels témoins tu auras besoin pour établir ta preuve.

5. Étudie *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* pour comprendre de quelle façon la loi s'applique au crime présumé.

Lis le document *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* À titre de procureur de la Couronne, tu vas tenter de convaincre le jury que les faits prouvent que Mark Wyler a commis un vol. Pour cela, tu dois prouver au jury tous les éléments du vol. Tu le feras en posant des questions aux témoins, afin de révéler les faits qui prouvent ces éléments du vol.

6. Lis les *Fiches d'information sur le témoin* pour décider quelles personnes tu dois appeler à la barre des témoins pour établir les faits de ta preuve. Passe en revue le témoignage de chaque témoin avec lui ou elle.

Lorsque tu interrogues les témoins, les renseignements que tu obtiens t'aideront à prouver tous les éléments du vol. Demande-leur : Qu'est-il arrivé? Quand? Où? Qui était là? Qu'avez-vous vu?

Organise l'ordre dans lequel tu appelles les témoins à la barre de manière à ce que leur témoignage raconte l'histoire des événements du début à la fin. Lorsque tu bâtis ta preuve, il peut t'être utile de voir ton travail comme celui d'un peintre. Commence par tracer les contours de ce qui est arrivé, et ensuite peins dans chacun des éléments de la preuve. Voici quelques questions à te poser à toi-même lorsque tu bâtis ta preuve :

- Est-ce que tous les éléments de la preuve sont inclus?
- Y a-t-il des espaces blancs dont il faut tenir compte?
- Comment les témoins appuieront-ils les faits?
- Est-ce que la preuve est présentée dans le meilleur ordre possible?

Tu voudras rencontrer avant le procès chaque personne que tu appelles à la barre des témoins pour mieux comprendre leur histoire et formuler les questions que tu leur poseras.

7. Élabore des questions à poser à tes témoins pour leur faire raconter leur histoire, et pour clarifier les histoires des témoins de la défense.

Élaborer de bonnes questions est l'une des tâches les plus difficiles pour les avocats. Assure-toi d'examiner attentivement chaque témoin qui se présentera à la barre et son rôle dans l'affaire dans son ensemble. De plus, sois attentif aux règles qui régissent les questions que les avocats peuvent poser (relis la Règle 5 dans le document *Le système de justice criminelle*).



Pour le procureur de la Couronne ...suite

INTERROGATOIRE PRINCIPAL

Ta première tâche au procès consiste à interroger tes témoins. C'est ce qu'on appelle l'interrogatoire principal. Laisse chaque témoin raconter son histoire en posant seulement des questions générales comme « Pouvez-vous dire à la cour ce qui s'est passé ensuite? »

Assure-toi que le témoin identifie l'accusé dans la salle d'audience. Demande au témoin de pointer en direction de la personne qu'il a vue ou avec qui il a eu affaire. Par exemple :

COURONNE : Est-ce que la personne que vous avez vue avec la bicyclette est dans la salle d'audience aujourd'hui?

TÉMOIN : Oui.

COURONNE : Pouvez-vous pointer du doigt cette personne?

TÉMOIN : Oui. *[Le témoin pointe du doigt l'ACCUSÉ.]*

COURONNE : Qu'on indique au procès-verbal que le témoin a identifié l'accusé comme étant la personne qu'il a vue.

CONSEILS POUR L'INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DE LA COURONNE

- Avant que tes témoins commencent à raconter leur histoire, demande-leur de s'identifier en disant à la cour leur nom complet et leur profession. Ensuite, confirme la date des événements en question. (Par exemple, demande-leur : « Vous rappelez-vous ce qui est arrivé le 27 août, vers 21 h? »)
- Les témoins doivent expliquer en quoi ils sont liés à l'incident. (Par exemple : « Je suis le policier qui a fait enquête sur la plainte » ou « Je suis la personne qui a vu le vol et a appelé la police ».)
- Il vaut mieux poser une question seulement si vous connaissez d'avance la réponse. Ainsi, tu ne seras pas surpris avec des renseignements qui pourraient nuire à ta preuve. (Ce conseil est particulièrement vrai pour le contre-interrogatoire.)
- Ne pose pas de question à propos de choses qui sont sans importance ou non pertinentes (qui ne sont pas liées aux éléments du délit). Sinon, tu pourrais faire face à une objection de la part de l'avocat de la défense. Lorsque le témoin te donne les faits dont tu as besoin, passe au point suivant. Sinon, tu risques d'emmêler le jury avec des renseignements additionnels. N'oublie pas que tu veux faire en sorte que tous les faits de ta preuve soient très clairs.



CONTRE-INTERROGATOIRE

Après l'interrogatoire principal d'un témoin de la défense par l'avocat de la défense, tu as la possibilité de poser des questions à ce témoin. C'est ce qu'on appelle le contre-interrogatoire. En posant des questions, tu essaies d'obtenir des renseignements favorables à ta preuve ou de démontrer que le témoin n'est pas complètement certains des faits.

Lorsque tu prépares le contre-interrogatoire, réfléchis à la preuve que la défense présente. Quels éléments de preuve d'après toi seront présentés par la défense? Assure-toi que tes témoins abordent les points que la défense va probablement soulever. Assure-toi de préparer à l'avance des questions possibles pour le contre-interrogatoire. Tu peux poser des questions suggestives pendant le contre-interrogatoire.

Le contre-interrogatoire d'un témoin n'est pas toujours nécessaire. Si la déposition du témoin est claire et simple, il est préférable de ne lui poser aucune question, puisque cela lui donnera uniquement l'occasion de répéter des faits qui nuisent à ta preuve.

CONSEILS POUR LE CONTRE-INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DE LA DÉFENSE

- Pendant le procès, écoute attentivement et prends des notes lorsque les témoins de la défense présentent leur témoignage.
- Assure-toi de poser des questions lorsqu'un témoin contredit ce que dit un autre témoin.
- Demande au témoin des détails favorables à ta preuve, qu'il pourrait avoir laissés de côté.
- Si tu crois que le témoin ne raconte pas toute l'histoire et qu'il pourrait détenir des informations qui appuieraient ta cause et affaibliraient celle de l'autre partie, assure-toi de poser des questions qui révéleront ces faits contradictoires.
- Si tu penses que le témoin n'est peut-être pas sûr de ces faits, demande-lui des clarifications. Par exemple, si le témoin affirme avoir vu le coupable, tu pourrais lui demander s'il pouvait bien le voir d'où il se trouvait, si sa vue est bonne ou s'il faisait noir à ce moment-là.

8. Prépare un plaidoyer final à présenter au jury avant qu'il rende un verdict.

Après que tous les témoins de la Couronne et de la défense aient témoigné, les avocats présentent leur plaidoyer final au jury. Le plaidoyer final de la défense est prononcé en premier.

Dans ton plaidoyer final, souligne la preuve qui a été présentée dans ta cause et mets en évidence la façon dont ces faits prouvent chaque élément du crime. Fais une version préliminaire de ton plaidoyer final avant le début du procès. De cette façon, tu pourras y ajouter des choses ou le modifier au cours du procès.

9. Sois préparé à discuter avec le juge de la peine que tu crois que l'accusé devrait recevoir s'il était reconnu coupable.

La défense et la Couronne peuvent chacune leur tour faire des observations quant à la détermination de la peine si le jury prononce un verdict de culpabilité. Dans ton discours, tu diras au juge des faits au sujet du contrevenant et du crime qui aideront le juge à rendre une décision sur la peine appropriée.

Parmi les choses dont tu peux tenir compte : la gravité du crime (la peine indiquée dans le *Code criminel* est un indice à ce sujet); les condamnations antérieures du contrevenant; la façon dont une condamnation pourrait affecter l'avenir du contrevenant; si, oui ou non, la



Pour le procureur de la Couronne ...suite

peine empêcherait d'autres personnes de commettre un crime similaire ou empêcherait le contrevenant de répéter le crime; le caractère et l'attitude du contrevenant. En général, tu dois considérer ce qui serait dans l'intérêt du contrevenant et de la société.

Assure-toi de consulter la section « Objectifs et principes de la détermination de la peine » dans le document *Le système de justice criminelle*. Consulte ensuite la loi pour déterminer s'il y a une peine minimale ou maximale donnée pour ce crime. Lorsque seule la peine maximale est stipulée, tu peux recommander n'importe quelle des peines suivantes (jusqu'à la peine maximale prévue par la loi) :

LIBÉRATION INCONDITIONNELLE : Tu peux considérer que le contrevenant a eu sa leçon simplement en étant arrêté et poursuivi en justice. Dans ce cas, la probation, une amende ou un emprisonnement ne sont pas nécessaires. Si le juge accorde une libération inconditionnelle, le contrevenant n'est pas considéré comme ayant été condamné pour le crime.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE : Le contrevenant est mis en probation et ne subira pas d'autre peine s'il obéit à toutes les conditions qui sont établies. Par exemple, certaines conditions pourraient être de continuer à aller à l'école ou à son travail, de se présenter périodiquement à un agent de probation ou de ne pas s'approcher de certaines personnes ou de certains lieux. Si le contrevenant brise l'une des conditions, la peine peut être modifiée, mais si toutes les conditions sont respectées, la remise en liberté devient absolue. Ce qui veut dire que le contrevenant n'est pas considéré comme ayant été condamné.

CONDAMNATION AVEC SURSIS OU PROBATION : Cette peine est similaire sous plusieurs aspects à une libération conditionnelle, parce que les mêmes types de conditions à la probation peuvent être imposés. Cependant, le contrevenant est condamné, ce qui veut dire qu'il aura un dossier criminel.

AMENDE : Le juge peut ordonner au contrevenant de payer un certain montant d'argent à la cour et fixer une date limite pour le paiement de cette amende. Le contrevenant pourra demander un délai additionnel pour payer l'amende.

EMPRISONNEMENT : Il s'agit de la peine la plus lourde qui peut être imposée. Tu peux recommander que le contrevenant aille en prison pour une période de temps déterminée. La durée de l'emprisonnement peut aller jusqu'au maximum indiqué pour ce crime dans le *Code criminel*.



Le matériel pour l'avocat de la défense comprend :

- *Le système de justice criminelle*
- *Scénario du procès*
- *Résumé de la cause*
- *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?*
- *Fiche d'information sur le témoin : Mark Wyler*
- *Fiche d'information sur le témoin : Brad Pelletier*
- *Fiche d'information sur le témoin : Dana Schroeder*
- *Fiche d'information sur le témoin : Norman Greene*
- *Fiche d'information sur le témoin : policière Susan Mackenzie*

En tant qu'avocat de la défense, ta tâche est de veiller à ce que les droits et les intérêts de l'accusé soient protégés. La défense n'a pas à prouver quoi que ce soit. Ton objectif principal est de remettre en question la preuve de la Couronne chaque fois que c'est possible, dans le but de soulever un doute raisonnable.

Se préparer au procès

Pense au rôle que tu joues. Comment se sent-on quand on est avocat de la défense? Comment un avocat de la défense se comporterait-il? Lis les notes suivantes et réfléchis à tes devoirs pour t'aider à jouer ton rôle.

Aperçu de la tâche

1. Passe en revue les tâches d'un avocat de la défense.
2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.
3. Lis le *Résumé de la cause*.
4. Lis l'*Acte d'accusation*.
5. Étudie *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* pour comprendre de quelle façon la loi s'applique au crime présumé.
6. Consulte la liste des témoins que la Couronne appelle à la barre et prépare des questions à leur poser lors du contre-interrogatoire.
7. Lis les *Fiches d'information sur le témoin* pour décider si tu appelles des témoins à la barre. Si oui, décide quelles personnes tu souhaites appeler pour remettre en cause la preuve de la Couronne. Passe en revue le témoignage de chaque témoin avec lui ou elle.
8. Élabore des questions à poser à tes témoins pour leur faire raconter leur histoire.
9. Réfléchis aux questions que la Couronne pourrait poser à tes témoins et prépare-les à leur contre-interrogatoire.
10. Prépare un plaidoyer final à présenter au jury avant qu'il rende un verdict.
11. Sois préparé à discuter avec le juge de la peine que tu crois que l'accusé devrait recevoir s'il était reconnu coupable.

Plan détaillé de la tâche

1. Passe en revue les tâches d'un avocat de la défense.

La tâche d'un avocat de la défense est de veiller à ce que les droits et les intérêts de l'accusé soient protégés. La défense tente de démontrer au jury que la Couronne n'a pas prouvé que l'accusé était coupable. Pour ce faire, il procède au contre-interrogatoire des témoins de la Couronne et, si nécessaire, appelle aussi des témoins.



Pour l'avocat de la défense ...suite

Comme l'accusé est présumé innocent, la défense n'a rien à prouver. (En fait, à cause du droit de l'accusé à garder le silence, la défense n'est pas obligée d'appeler des témoins). Cependant, l'accusé peut choisir de témoigner s'il a une défense ou des informations qui l'aideraient à éviter une condamnation.

2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.

Pendant que tu lis le *Scénario du procès*, porte une attention spéciale à ton rôle. Plus tard, lorsque tu prépareras les questions et le plaidoyer final au jury, tu sauras à quel moment parler.

3. Lis le *Résumé de la cause*.

Le *Résumé de la cause* te donnera une idée générale des faits de l'affaire et ce que le procureur de la Couronne et toi croyez qui est arrivé.

4. Lis l'*Acte d'accusation*.

Un acte d'accusation indique une infraction criminelle qui, selon la police, s'est produite, l'heure et la date de l'infraction présumée, et qui est l'auteur présumé du crime. Lis l'*Acte d'accusation* rempli que tu recevras du procureur de la Couronne.

5. Étudie *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* pour comprendre de quelle façon la loi s'applique au crime présumé.

Lis le document *Le Code criminel du Canada : qu'est-ce que le vol?* Le procureur de la Couronne tentera de convaincre le jury que les faits prouvent que Mark Wylar a commis un vol. Pour cela, la Couronne doit prouver au jury tous les éléments du vol. À titre d'avocat de la défense, ton objectif principal est de remettre en question la preuve de la Couronne chaque fois que c'est possible, dans le but de soulever un doute raisonnable. Si le jury a des doutes au sujet des faits ou n'est pas certain que la Couronne a prouvé tous les éléments du vol, il doit déclarer l'accusé non coupable. Passe en revue la loi et les éléments du vol. Lis attentivement la section portant sur la défense dans le cas d'une blague.

6. Consulte la liste des témoins que la Couronne appelle à la barre et prépare des questions à leur poser lors du contre-interrogatoire.

Élaborer de bonnes questions est l'une des tâches les plus difficiles pour les avocats. Assure-toi d'examiner attentivement chaque témoin qui se présentera à la barre et son rôle dans l'affaire dans son ensemble. De plus, sois attentif aux règles qui régissent les questions que les avocats peuvent poser (relis la Règle 5 dans le document *Le système de justice criminelle*).

CONTRE-INTERROGATOIRE

Ta première tâche d'interrogatoire au procès consiste à procéder au contre-interrogatoire des témoins de la Couronne, après que chacun ait été interrogé par le procureur de la Couronne. L'objectif de ce contre-interrogatoire est d'essayer d'obtenir des renseignements favorables à ta preuve ou qui indiquent que le témoin n'est pas absolument sûr des faits.

C'est une bonne idée d'écouter attentivement lorsque les témoins de la Couronne présentent leur témoignage, car tu pourrais les interroger ensuite si des témoins se contredisent entre eux, ou se contredisent eux-mêmes. Tu peux aussi poser des questions aux témoins de la Couronne sur des détails qui sont favorables à ta preuve, et que la Couronne pourrait avoir mis de côté dans son interrogatoire principal. Pose des questions qui mettent en évidence les incohérences du témoignage des témoins. Tu peux poser des questions suggestives pendant le contre-interrogatoire, mais pas pendant l'interrogatoire principal.



Lorsque tu prépares le contre-interrogatoire, réfléchis à la preuve que la Couronne présente. Quels éléments de preuve d'après toi seront présentés par la Couronne? Assure-toi de préparer à l'avance des questions possibles pour le contre-interrogatoire.

Le contre-interrogatoire d'un témoin n'est pas toujours nécessaire. Si la déposition du témoin est claire et simple, il est préférable de ne lui poser aucune question, puisque cela lui donnera uniquement l'occasion de répéter des faits qui nuisent à ta preuve.

CONSEILS POUR LE CONTRE-INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DE LA COURONNE :

- Assure-toi de poser des questions lorsque le témoin contredit son propre témoignage ou ce que dit un autre témoin.
- Si tu crois que le témoin ne raconte pas toute l'histoire et qu'il pourrait détenir des informations qui appuieraient ta cause et affaibliraient celle de l'autre partie, assure-toi de poser des questions qui révéleront ces faits contradictoires.
- Si tu penses que le témoin n'est peut-être pas sûr de ces faits, demande-lui de clarifier. Par exemple, si le témoin affirme avoir vu le coupable, tu pourrais lui demander s'il pouvait bien le voir d'où il se trouvait, si sa vue est bonne ou s'il faisait noir à ce moment-là.

7. Lis les *Fiches d'information sur le témoin* pour décider si tu appelles des témoins à la barre. Si oui, décide quelles personnes tu souhaites appeler pour remettre en cause la preuve de la Couronne. Passe en revue le témoignage de chaque témoin avec lui ou elle.

Bien que la défense n'ait jamais à prouver l'innocence de l'accusé, il est à l'avantage de l'accusé de présenter des éléments de preuve qui crée le doute dans l'esprit des jurés au sujet de la culpabilité de l'accusé. Appeler des témoins à la défense de l'accusé pourrait être nécessaire pour créer ce doute. Même si l'accusé n'est pas tenu de témoigner, il peut s'offrir à le faire.

Organise l'ordre dans lequel tu appelles les témoins de la défense à la barre, de manière à ce que leurs témoignages racontent le mieux possible l'histoire des événements. Lorsque tu bâtis ta preuve, il peut t'être utile de voir ton travail comme celui d'un peintre. Commence par tracer les contours de ce qui est arrivé, et ensuite peins dans chacun des éléments de la preuve. Voici quelques questions à te poser à toi-même lorsque tu bâtis ta preuve :

- Est-ce que tous les éléments de la preuve sont inclus?
- Y a-t-il des espaces blancs dont il faut tenir compte?
- Comment les témoins appuieront-ils les faits?
- Est-ce que la preuve est présentée dans le bon ordre?

Tu voudras rencontrer avant le procès chaque personne que tu appelles à la barre des témoins pour mieux comprendre leur histoire et formuler les questions que tu leur poseras.

8. Élabore des questions à poser à tes témoins pour leur faire raconter leur histoire.

INTERROGATOIRE PRINCIPAL

Après que la Couronne ait appelé tous ses témoins et conclu sa preuve, tu pourras appeler tes témoins à la barre pour présenter leur témoignage. C'est ce qu'on appelle l'interrogatoire principal. Laisse chaque témoin raconter son histoire en posant seulement des questions générales comme « Pouvez-vous dire à la cour ce qui s'est passé ensuite? » Assure-toi de préparer une liste de questions à poser à tes témoins.



Pour l'avocat de la défense ...suite

CONSEILS POUR L'INTERROGATOIRE DES TÉMOINS DE LA DÉFENSE

- Avant que tes témoins commencent à raconter leur histoire, demande-leur de s'identifier en disant à la cour leur nom complet et leur profession. Ensuite, confirme la date des événements en question. (Par exemple, demande-leur : « Vous rappelez-vous ce qui est arrivé le 27 août, vers 21 h? »)
- Les témoins doivent expliquer en quoi ils sont liés à l'incident. (Par exemple : « Je suis le policier qui a fait enquête sur la plainte » ou « Je suis la personne qui a vu le vol et a appelé la police ».)
- Il vaut mieux poser une question seulement si vous connaissez d'avance la réponse. Ainsi, tu ne seras pas surpris avec des renseignements qui pourraient nuire à ta preuve. (Ce conseil est particulièrement vrai pour le contre-interrogatoire.)
- Ne pose pas de question à propos de choses qui sont sans importance ou non pertinentes (qui ne sont pas liées aux éléments du délit). Sinon, tu pourrais faire face à une objection de la part du procureur de la Couronne. Lorsque le témoin te donne les faits dont tu as besoin, passe au point suivant. Sinon, tu risques d'emmêler le jury avec des renseignements additionnels. N'oublie pas que tu veux faire en sorte que tous les faits de ta preuve soient très clairs.

9. Réfléchis aux questions que la Couronne pourrait poser à tes témoins et prépare-les à leur contre-interrogatoire.

Mets-toi à la place du procureur de la Couronne. Quelles questions peut-il poser pour aider la preuve de la Couronne? Dis à tes témoins de la défense les questions que, selon toi, la Couronne pourrait leur poser.

10. Prépare un plaidoyer final à présenter au jury avant qu'il rende un verdict.

Après que tous les témoins de la Couronne et de la défense aient témoigné, les avocats présentent leur plaidoyer final au jury. Le plaidoyer final de la défense est prononcé en premier.

Dans ton plaidoyer final, souligne la preuve qui a été présentée dans ta cause et mets en évidence la façon dont ces faits remettent en question la preuve présentée par la Couronne. Fais une version préliminaire de ton plaidoyer final avant le début du procès. De cette façon, tu pourras y ajouter des choses ou le modifier au cours du procès.

11. Sois préparé à discuter avec le juge de la peine que tu crois que l'accusé devrait recevoir s'il était reconnu coupable.

Si, malgré ta défense, l'accusé est reconnu coupable par le jury, le juge demandera à la défense et à la Couronne de lui faire part de leurs observations quant à la peine. Dans ton discours, tu diras au juge des faits au sujet du contrevenant et du crime qui aideront le juge à rendre une décision sur la peine appropriée.

Défendre la meilleure peine possible dans les circonstances est un aspect important du rôle d'un avocat de la défense. Tu voudras souligner les points favorables à l'accusé. Par exemple, que l'accusé est habituellement un citoyen responsable et respectueux de la loi, et qu'il est vraiment désolé de ce qui est arrivé et ne referait jamais une telle chose; que l'accusé est aux études ou a un travail; que le crime n'était pas un crime grave; ou qu'il y avait des circonstances qui excusent partiellement les gestes de l'accusé. N'oublie pas que l'accusé a été reconnu coupable; alors n'essaie pas de défendre encore la cause ou d'affirmer que l'accusé est en fait innocent. Enfin, des lettres de recommandation de personnes qui connaissent l'accusé peuvent aider à montrer les points positifs de son caractère.



Assure-toi de consulter la section « Objectifs et principes de la détermination de la peine » dans le document *Le système de justice criminelle*. Consulte ensuite la loi pour déterminer s'il y a une peine minimale ou maximale donnée pour ce crime. Lorsque seule la peine maximale est stipulée, tu peux recommander n'importe quelle des peines suivantes (jusqu'à la peine maximale prévue par la loi) :

LIBÉRATION INCONDITIONNELLE : Tu peux plaider que le contrevenant a eu sa leçon simplement en étant arrêté et poursuivi en justice. Dans ce cas, la probation, une amende ou un emprisonnement ne sont pas nécessaires. Si le juge accorde une libération inconditionnelle, le contrevenant n'est pas considéré comme ayant été condamné pour le crime.

LIBÉRATION CONDITIONNELLE : Le contrevenant est mis en probation et ne subira pas d'autre peine s'il obéit à toutes les conditions qui sont établies. Par exemple, certaines conditions pourraient être de continuer à aller à l'école ou à son travail, de se présenter périodiquement à un agent de probation ou de ne pas s'approcher de certaines personnes ou de certains lieux. Si le contrevenant brise l'une des conditions, la peine peut être modifiée, mais si toutes les conditions sont respectées, la remise en liberté devient absolue. Ce qui veut dire que le contrevenant n'est pas considéré comme ayant été condamné.

CONDAMNATION AVEC SURSIS OU PROBATION : Cette peine est similaire sous plusieurs aspects à une libération conditionnelle, parce que les mêmes types de conditions à la probation peuvent être imposés. Cependant, le contrevenant est condamné, ce qui veut dire qu'il aura un dossier criminel.

AMENDE : Le juge peut ordonner au contrevenant de payer un certain montant d'argent à la cour et fixer une date limite pour le paiement de cette amende. Le contrevenant pourra demander un délai additionnel pour payer l'amende.

EMPRISONNEMENT : Il s'agit de la peine la plus lourde qui peut être imposée. Tu peux recommander que le contrevenant aille en prison pour une période de temps déterminée. La durée de l'emprisonnement peut aller jusqu'au maximum indiqué pour ce crime dans le *Code criminel*.



Pour le membre du jury

Le matériel pour le membre du jury comprend :

- *Scénario du procès*

En tant que l'un des membres du jury, tu participes à la prise d'une décision très importante. Il est de la responsabilité du jury de déterminer à partir de la preuve présentée dans l'affaire si la personne accusée est coupable ou non coupable du crime dont elle est accusée. Le juge donnera des directives au jury au sujet de la loi qui s'applique dans cette affaire. Les autres jurés et toi devrez ensuite décider quels sont les faits véridiques, et si ces faits prouvent ou non hors de tout doute raisonnable la cause de la Couronne contre l'accusé.

Se préparer au procès

Pense au rôle que tu joues. Qu'est-ce que ça veut dire d'être impartial? Lis les notes suivantes et réfléchis à tes devoirs pour t'aider à jouer ton rôle.

Aperçu de la tâche

1. Passe en revue les tâches d'un juré.
2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.

Plan détaillé de la tâche

1. Passe en revue les tâches d'un juré.

GARDER L'ESPRIT OUVERT

Il est très important que, en tant que membre du jury, tu restes impartial jusqu'au moment de rendre le verdict. Autrement dit, tu ne dois pas décider de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé avant d'avoir entendu toute la preuve présentée par la Couronne et la défense.

ÉCOUTER LA PREUVE

Pendant le procès, tu dois écouter très attentivement le témoignage donné par tous les témoins. À la conclusion de la preuve de la Couronne et de la défense, le juge donnera les directives au jury. Il s'agit d'instructions importantes concernant la nature de ton devoir, les choses que tu dois prendre en considération et la loi qui s'applique au crime.

CHOISIR UN PRÉSIDENT

Lorsque les autres jurés et toi vous retirez dans la salle des jurés pour décider d'un verdict, votre première tâche est de sélectionner un président. N'importe quel juré peut être choisi pour occuper ce poste. Le président assurera le bon déroulement des délibérations du jury et servira de modérateur pour les discussions et l'organisation des votes d'essai. Lorsque les membres du jury auront pris une décision, le président ira présenter le verdict à la cour au nom du jury.

DÉCIDER DU VERDICT

Pendant les délibérations (le processus consistant à discuter de la preuve et à prendre une décision au sujet du verdict), les autres membres du jury et toi devrez décider quels sont les faits avérés de la cause. Vous prendrez cette décision en vous fondant sur la preuve présentée à la cour. Si des témoins se contredisaient au sujet d'une partie de la preuve, vous devrez déterminer quel témoin est le plus fiable ou le plus susceptible de dire la vérité.

Si les faits que vous croyez être vrais prouvent chaque élément du crime hors de tout doute raisonnable, vous devez déclarer l'accusé coupable.



Si vous avez des raisons de douter d'un des faits (si vous croyez que la preuve montre une autre explication possible et raisonnable), ou si vous croyez que la Couronne n'a pas prouvé un élément nécessaire, vous devez déclarer l'accusé non coupable.

Le verdict du jury doit être une décision unanime. Ce qui veut dire que les jurés doivent être tous d'accord sur la culpabilité ou sur l'innocence de l'accusé. Si le jury ne peut arriver à une décision unanime, un « jury bloqué » est déclaré. Normalement, quand cela se produit, un nouveau procès doit avoir lieu avec un nouveau panel de jurés.

Cependant, aux fins de ce procès simulé, l'enseignant pourrait décider qu'un vote majoritaire soit demandé après que les membres du jury aient eu la chance de discuter de la cause.

PRÉSENTER LE VERDICT

Le président informe le greffier qu'un verdict a été décidé. Lorsque le juge apprendra qu'une décision a été prise, il demandera au greffier de rappeler les jurés dans la salle d'audience. À la reprise de l'audience, le juge demandera au président de présenter le verdict. À ce moment-là, la tâche du jury est terminée; le juge remerciera les jurés et les relèvera de leur fonction.

2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.

Pendant que tu lis le *Scénario du procès*, porte une attention spéciale à ton rôle. Seul le président aura un rôle parlant.



Pour le greffier du tribunal

Le matériel pour le greffier du tribunal comprend :

- *Scénario du procès*

Dans ton rôle de greffier du tribunal, tu agis à titre d'assistant du juge en l'aidant à faire en sorte que le procès se déroule de manière ordonnée. Tu veilles aussi à ce que le juge ait tout ce dont il a besoin.

Se préparer au procès

Pense au rôle que tu joues. Comment se sent-on quand on est greffier du tribunal? Comment un greffier se comporterait-il? Lis les notes suivantes et réfléchis à tes devoirs pour t'aider à jouer ton rôle.

Aperçu de la tâche

1. Étudie le *Scénario du procès* te familiariser avec la procédure. Porte une attention spéciale aux parties de ton rôle, afin de savoir quand tu dois parler.
2. Exerce-toi à jouer ton rôle.
3. La Couronne te remettra deux copies de l'*Acte d'accusation*. Une copie est pour toi, pour que tu puisses lire les accusations portées contre l'accusé, et tu dois remettre l'autre copie au juge.
4. Assure-toi que le juge a tout ce dont il a besoin avant que le procès débute, comme du papier et un stylo pour prendre des notes. Tu devrais avoir toi aussi du papier et un stylo, et aussi un livre sur lequel tu feras prêter serment aux témoins.

Tâches

Ouvrir, suspendre et clore l'audience

Au début du procès, lorsque le juge est prêt à entrer, tu appelles l'audience à l'ordre. Cette tâche est aussi effectuée à la fin de chaque suspension d'audience dans les procédures du procès.

Le juge te dira quand l'audience doit être suspendue, afin que tu puisses annoncer la suspension.

Ta dernière tâche dans le procès est d'annoncer la clôture de l'audience, lorsque le juge t'en donne l'instruction.

Lire les accusations portées

Lorsque la cour a été appelée à l'ordre, le juge te demandera de lire l'accusation à l'accusé. Pour ce faire, tu dois lire l'information indiquée dans l'*Acte d'accusation*, et demander ensuite à l'accusé s'il plaide coupable ou non coupable à l'accusation.

Faire prêter serment aux témoins

Avant que chaque témoin ne fasse sa déposition devant la cour, il doit prêter serment (ou promettre) de dire la vérité. Ton travail est de lire ce serment à chaque témoin, lorsqu'il est appelé à la barre pour témoigner.



Le matériel pour le témoin comprend :

- *Scénario du procès*
- *Fiche d'information sur le témoin* (pour ton rôle)

Tu as été appelé pour témoigner à la cour à titre de témoin, parce que tu détiens des renseignements importants au sujet de l'incident qui a eu lieu. Ta déposition au sujet des événements aidera le jury à décider si, oui ou non, la personne accusée a enfreint la loi.

Se préparer au procès

Pense au rôle que tu joues. Comment ce témoin se sentirait-il et se comporterait-il? Comment ton personnage s'habillerait-il et parlerait-il? Lis les notes suivantes et réfléchis à tes devoirs pour t'aider à jouer ton rôle.

Aperçu de la tâche

1. Étudie la *Fiche d'information sur le témoin* pour apprendre tous les détails de ton histoire..
2. Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.

Plan détaillé de la tâche

1. **Étudie la *Fiche d'information sur le témoin* pour apprendre tous les détails de ton histoire.**

Imagine comment ton personnage se sentirait au sujet de l'incident. La *Fiche d'information sur le témoin* contient les détails du rôle qu'a joué ton personnage dans les événements entourant l'incident. Tu dois te familiariser le mieux possible avec ton histoire, afin de pouvoir répondre à toutes les questions que l'on pourrait te poser en cour.

Tous les avocats connaîtront ton histoire, mais l'avocat qui t'appellera à la barre des témoins pourrait aussi vouloir te préparer pour le procès en te disant les questions qu'il compte te poser et en suggérant des questions qu'il pense que la partie adverse pourrait te poser.

2. **Étudie le *Scénario du procès* pour mieux comprendre la procédure.**

Lorsque tu es appelé à la barre pour témoigner, le greffier te lira un serment. Il s'agit d'une promesse de dire la vérité.

Pendant le procès, il est probable que les avocats de la Couronne et ceux de la défense t'interrogent au sujet des événements entourant le crime présumé. Tu es tenu de répondre à toutes leurs questions, peu importe si tu penses que ta réponse va aider ou nuire à la preuve de l'avocat qui t'a appelé à la barre.

L'interrogatoire par l'avocat qui t'a appelé à la barre des témoins s'appelle *interrogatoire principal*. Pendant cet interrogatoire, essaie de raconter ton histoire de la façon la plus complète possible, du début à la fin, sans aide ou indication de ton avocat.

L'avocat de la partie adverse te posera probablement aussi des questions. C'est ce qu'on appelle le *contre-interrogatoire*. Tu dois répondre à toutes ces questions de manière claire et dire la vérité, mais il n'est pas nécessaire d'en dire plus que de répondre à la question qui t'est posée. Autrement dit, ne donne pas plus de détails que ce qui est nécessaire pour bien répondre à la question.

Leçon 4

Tenir le procès

Contexte

Cette leçon est l'aboutissement de la préparation établie dans la Leçon 3. Elle permettra aux élèves et aux membres de la communauté invités de mieux comprendre les procédures de la cour grâce à un procès simulé.

Marche à suivre

1. Après que les élèves aient bien préparé leurs rôles et la scène, et que les costumes aient été préparés, le procès simulé peut être joué. Pour jouer le procès simulé, envisagez de désigner un élève (peut-être le greffier du tribunal) pour surveiller le temps.
2. Immédiatement avant le début du procès simulé, les personnes doivent être regroupées de la manière suivante :
 - les visiteurs doivent être réunis dans la tribune du public;
 - les témoins doivent être assis dans la tribune du public jusqu'à ce qu'ils soient appelés à la barre;
 - les avocats doivent être assis à leur table.
3. Pour commencer le procès :
 - les membres du jury doivent entrer et prendre place dans le banc des jurés;
 - l'accusé doit être escorté jusqu'au banc des accusés, où il restera en tout temps, sauf s'il est appelé à la barre des témoins (un élève peut être désigné comme agent des services aux tribunaux pour escorter l'accusé jusqu'au banc des accusés);
 - le procès peut alors commencer, tel que décrit dans le *Scénario du procès*.

Leçon 5

Compte rendu

Contexte

Les élèves examineront de manière critique leurs expériences et réalisations, afin de mieux comprendre le système de justice.

Marche à suivre

1. Avec la classe, passez en revue l'expérience de chaque élève.

QUESTIONS CLÉS :

- Quelles étaient les principales responsabilités de ton rôle?
- En quoi ce rôle est-il important pour un procès juste?
- Comment t'es-tu senti en jouant ton rôle?

2. Passez en revue les détails de la cause.

QUESTIONS CLÉS :

- Quels étaient les éléments du crime qui devaient être prouvés?
- Comment la Couronne a-t-elle procédé pour prouver chaque élément?
- Qu'est-ce que les avocats ont demandé à l'accusé et aux témoins?
 - Pourquoi ont-ils posé ces questions?
 - Est-ce qu'ils auraient dû poser d'autres questions?
 - Est-ce qu'ils n'auraient pas dû poser certaines questions?
- Avez-vous cru les témoins? L'accusé?
- Est-ce que chaque partie a résumé de manière efficace la preuve pour le jury?
 - Quel était le principal argument de chaque partie?
 - Auriez-vous résumé la cause différemment?
- Quel était le verdict? Croyez-vous que la bonne décision a été prise?
- Qu'est-ce que le juge a imposé comme peine? Est-ce que c'était juste?

3. Discutez avec les élèves du fait que l'idée de « gagnant » et de « perdant » n'est pas nécessairement tranchée au couteau, même dans une cause où un verdict a été rendu.

QUESTIONS CLÉS :

- Il n'est pas possible pour une bonne défense de sauver un accusé qui a clairement enfreint la loi. Dans ce cas, est-ce qu'une condamnation signifie que les avocats de la défense sont les « perdants »?
- Une cause bien menée par la Couronne peut ne pas amener à la condamnation de l'accusé si les témoins de la Couronne ne sont pas crédibles. Est-ce que ça veut nécessairement dire que les procureurs de la Couronne sont les « perdants »?
- En quoi la société est-elle gagnante lorsque justice est rendue?

Glossaire

Accusé	Personne qui est accusée d'avoir enfreint la loi criminelle et est appelée devant le tribunal pour subir un procès.
Attester	Affirmer quelque chose comme étant vrai.
Hors de tout doute raisonnable	Les faits présentés en cour doivent convaincre le jury de la culpabilité de l'accusé, et la preuve ne doit montrer aucune autre explication raisonnable des événements.
Fardeau de la preuve	Responsabilité de prouver tous les faits de la cause. Dans un procès criminel, la Couronne a le fardeau de la preuve.
Accusation	Énoncé de l'infraction que l'accusé aurait commise.
Directives au jury	Instructions données par le juge au jury à la clôture d'une cause. Le juge explique la loi qui s'applique à l'offense et la tâche du jury.
Plaignant	Personne qui affirme qu'on lui a fait du tort.
Condamné	Personne qui a été reconnue coupable et à qui le juge a imposé une sentence. Une personne qui a été condamnée aura un dossier criminel.
Avocat	Personne inscrite à un barreau qui représente l'une des parties dans un procès.
Contre-interrogatoire	Voir <i>Interrogatoire</i> .
Couronne	<ol style="list-style-type: none">1. L'État ou le gouvernement.2. Voir <i>Procureur de la Couronne</i>.
Procureur de la Couronne	Le procureur de la Couronne (parfois appelé l'avocat de la Couronne ou simplement la Couronne) est l'avocat qui représente la Couronne au procès.
Défense	<ol style="list-style-type: none">1. Une défense est la réponse de l'accusé à une accusation.2. Voir <i>Avocat de la défense</i>.
Avocat de la défense	L'avocat de la défense (parfois appelé simplement la défense) représente la personne accusée et veille à ce que ses droits et ses intérêts soient protégés.
Délibérations	Discussion entre les membres du jury portant sur les faits de la cause, dans le but d'en arriver à un verdict. Les jurés délibèrent ensemble en privé, dans la salle des jurés.
Interrogatoire principal	Voir <i>Interrogatoire</i> .
Preuve	Les faits au sujet du crime que les témoins racontent à la cour et tout objet qui appuie leurs déclarations (par exemple, l'objet qui a été volé, s'il s'agit d'une accusation de vol). Les objets sont présentés à la cour sous le nom de « pièces à conviction ».

Interrogatoire	Période du procès où l'avocat interroge un témoin. L'interrogatoire principal se déroule lorsque l'avocat qui appelle le témoin à la barre pose les questions. Le contre-interrogatoire est la période où l'avocat de la partie adverse pose des questions au témoin.
Pièce à conviction	Objet lié au crime qui est présenté à la cour en tant que preuve.
Ouï-dire	Lorsqu'un témoin répète en cour ce qu'une autre personne lui a raconté, au lieu de dire ce qu'il a personnellement vu ou vécu. Ce type de témoignage n'est pas permis.
Impartial	Ne montrer aucun parti pris. Pour les jurés, cela signifie ne pas se faire une opinion quant à l'innocence ou à la culpabilité de l'accusé avant que toute la preuve ait été présentée.
Acte criminel	Les offenses les plus sérieuses sont des actes criminels, qui sont habituellement passibles de peines maximales plus sévères que les infractions sommaires. Généralement, une personne accusée d'un acte criminel peut choisir d'avoir un procès devant jury.
Acte d'accusation	Document officiel que la Couronne utilise pour commencer les procédures du procès. Il énonce l'accusation.
Juré	Une des 12 personnes ayant la responsabilité de se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé.
Question suggestive	Question qui donne ou suggère la réponse que le témoin devrait donner. Ce type de question n'est pas permis durant l'interrogatoire principal d'un témoin. Un exemple de question suggestive serait « La voiture était rouge, n'est-ce pas? » L'avocat doit plutôt demander « de quelle couleur était la voiture? »
Serment	Promesse de dire la vérité à la cour qui est faite par un témoin lorsqu'il est appelé à la barre.
Objection	Demande faite par un avocat afin que le juge tranche si oui ou non l'autre avocat a enfreint l'une des règles de l'interrogatoire. (Voir aussi <i>Objection rejetée</i> et <i>Objection acceptée</i> .)
Objection rejetée	Lorsqu'un des avocats considère que l'avocat de la partie adverse a enfreint les règles, il présente une objection au juge. Si le juge considère que la règle n'a pas été enfreinte, le juge dira à l'avocat qui a soulevé l'objection « Objection rejetée » et demandera à l'avocat de la partie adverse de poursuivre.
Réponse à l'accusation	Réponse de l'accusé à la lecture de l'acte d'accusation. Cette réponse sera « coupable » ou « non coupable ».
Poursuivre	Amener une personne accusée en cour pour répondre à une accusation.
Agent des services aux tribunaux	Officier spécial responsable d'escorter l'accusé à l'entrée et à la sortie de la salle d'audience.
Peine	Ordonnance faite par le juge si l'accusé est déclaré coupable, énonçant ce qui lui arrivera.

Vote d'essai	Vote non officiel qui permet au groupe de connaître la position de chaque membre à un moment précis. Ce type de vote est utile pour faciliter les discussions afin d'atteindre une décision unanime.
Infraction sommaire	Les types d'offenses les moins graves se retrouvent dans cette catégorie. Aussi appelée « infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité » ou « délit mineur ». Sauf si la loi stipule autrement, la peine maximale pour une offense sommaire est une contravention de 2 000 \$ et/ou une peine d'emprisonnement de six mois.
Plaidoyer final	Exposé de clôture présenté au jury par le procureur de la Couronne et l'avocat de la défense. Chaque partie expose la preuve qui était présentée et souligne en quoi elle prouve ou ne prouve pas la culpabilité de l'accusé.
Objection acceptée	Lorsqu'un des avocats considère que l'avocat de la partie adverse a enfreint les règles, il présente une objection au juge. Si le juge considère que la règle a été enfreinte, il dira à l'avocat qui a soulevé l'objection « Objection acceptée » et demandera à l'avocat de la partie adverse de s'arrêter, de reformuler ou de poursuivre sur un autre point.
Témoignage	La déposition donnée par un témoin sous serment à la cour.
Témoin	Personne qui est appelée à la barre des témoins pour présenter une déposition parce qu'elle détient de l'information liée au crime.

Ressources complémentaires

Trousses de procès simulé

Plusieurs organisations homologues à PLEA ailleurs au Canada ont créé des trousse de procès simulé. La Justice Education Society of British Columbia et le Réseau ontarien d'éducation juridique offrent gratuitement plusieurs trousse de procès simulé. Pour en apprendre plus, veuillez visiter leurs sites Web au www.justiceeducation.ca (*en anglais seulement*) et au www.ojen.ca.

Vidéos de démonstration de procès simulé

Le Réseau ontarien d'éducation juridique a une série complète de vidéos de démonstration de procès simulé. Vous pouvez les visionner au www.ojen.ca.

Information au sujet de la loi

PLEA offre une bibliothèque complète de textes rédigés en langage clair au sujet de la loi, qui peut vous être utile dans l'élaboration de procès simulés. Utilisez l'outil de recherche à plea.org.

Conférenciers

PLEA peut vous aider à organiser la visite d'un conférencier provenant de la communauté du droit pour expliquer les procès. Rendez-vous à teachers.plea.org et cliquez sur « Speakers » dans le coin supérieur droit.

McKercher Cup

L'Association du Barreau canadien (division de la Saskatchewan) organise un tournoi annuel de procès simulés dans le cadre des célébrations entourant la Journée du droit. Apprenez-en plus au www.cbask.org.



plea.org